

Finances

Rapports

Rapport financier 2021

2021

Éditorial de la Présidente	p. 3
L'intercommunalité au service des habitants de la métropole	p. 5
L'action de Nantes Métropole par politiques publiques	p. 8
Les équilibres financiers tous budgets	p. 12
La dette consolidée	p. 15
Les grands équilibres financiers du budget principal	p. 19
L'analyse rétrospective sur 3 ans (2019-2021)	p. 22
- Une épargne qui retrouve ses niveaux d'avant crise sanitaire	
- Un volume d'investissement qui continue de progresser	
- Un réendettement qui reste progressif et maîtrisé	
Le compte administratif 2021 détaillé du budget principal	p. 29
- Les recettes de fonctionnement	
- Les dépenses de gestion	
- L'épargne et le financement des investissements	
Les budgets annexes	p. 41
- Le budget des déchets	
- Les budgets annexes SPIC	
• Les transports collectifs	
• L'eau	
• L'assainissement	
• Le stationnement	
• Les locaux industriels et commerciaux	
Lexique et principes budgétaires	p. 48
Données de synthèse	p. 50
Annexes des comptes	p. 52
Synthèse des engagements externes	p. 56
Bilans simplifiés des organismes partenaires	p. 58

ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport d'activité rend compte de manière détaillée de l'activité menée en 2021 par les services de notre collectivité au profit de l'ensemble des habitantes et habitants des 24 communes qui composent notre métropole.

Au-delà de la crise sanitaire encore présente qui a nécessité de continuer à accompagner et soutenir chacune et chacun, Nantes Métropole a su maintenir son cap pour mettre en œuvre concrètement la transition écologique et sociale et ainsi relever les nombreux défis qui sont devant nous.



Ainsi, nous avons fait le choix de conserver un important niveau d'investissement. Celui-ci s'élève en effet à 372 M€ afin de pouvoir impulser pour ce nouveau mandat bien des projets structurants et attendus par les habitantes et habitants. Ce budget ambitieux, rendu possible grâce à la bonne santé financière de Nantes Métropole, témoigne de notre détermination et de notre engagement à offrir la meilleure qualité de vie possible à chaque habitante et habitant des 24 communes de la métropole, tout en continuant à faire de notre territoire une métropole vivante et dynamique qui répond aux défis des transitions et rayonne en Europe comme dans le reste du monde.

Concrètement, cela s'est traduit en 2021 par un dialogue citoyen renouvelé et renforcé à travers notamment le débat sur la 5G ou la concertation sur les trois nouvelles lignes de tramway. Mais 2021 aura aussi été l'année de notre Convention citoyenne. Cette démarche collective, inédite à l'échelle des grandes métropoles françaises, a permis de faire émerger le vécu et les aspirations de chacune et chacun en lien avec la crise. Peu de collectivités peuvent compter sur un tel travail pour adapter leurs politiques publiques et c'est ce que nous avons fait, écoutant l'avis de la Convention citoyenne et le besoin exprimé d'aller plus vite ou de renforcer certaines de nos actions.

C'est ainsi que nous avons été confortés sur un certain nombre de sujets, parmi lesquels les mobilités. La question des transports et des déplacements est évidemment primordiale pour assurer un territoire plus sobre, cohérent, inclusif et offrir un service de proximité réellement efficace pour tous. Action majeure de l'année 2021, nous avons ainsi tenu notre engagement de rendre gratuits les transports collectifs les week-ends. Car mettre au service de chacune et chacun la transition sociale et écologique, c'est proposer des mesures bonnes pour la planète et pour le pouvoir d'achat. C'est en ce sens que nous avons mené bien d'autres actions en faveur des mobilités durables comme le développement du covoiturage avec des voies dédiées en cours d'aménagement, le prolongement de notre réseau cyclable, la mise en place d'équipements en faveur de l'intermodalité (Cyclo Station, P+R Neustrie...) ou encore la poursuite de l'important chantier de la Gare de Nantes.

Au-delà des mobilités durables, la transition sociale et écologique s'incarne dans de nombreuses politiques publiques volontaristes, que ce soit sur la santé, l'alimentation, l'emploi, l'insertion et l'économie sociale et solidaire. C'est encore elle qui guide nos choix lorsque nous concevons notre aménagement urbain et notre politique de l'habitat afin que tout le monde puisse vivre de façon décente et épanouissante sur l'ensemble du territoire, quelle que soit sa situation, quelles que soient ses difficultés. De nouveaux logements sociaux ont ainsi été créés ou réhabilités. Les opérations essentielles de renouvellement urbain se sont en outre poursuivies dans les quartiers populaires, notamment à Malakoff, à Bottière, à Bellevue.

Dans chaque commune, nous apportons un soin tout particulier à un service public toujours plus accessible et performant. Grâce au travail réalisé au sein des différents pôles de proximité, la Métropole s'est aussi mobilisée en 2021 aux côtés de ses 24 communes pour les soutenir dans leurs projets d'investissements et d'amélioration du cadre de vie tels que les ZAC les Ormeaux à Bouaye, les Rives de Loire à Couëron ou du centre-bourg à Mauves-sur-Loire. Être au plus près des citoyens, c'est aussi assurer une gestion des déchets et de l'eau responsable, un nettoyage scrupuleux des espaces publics et un entretien courant des voiries avec en 2021, la rénovation d'ouvrages d'arts, berges et quais, mais aussi la modernisation de l'éclairage public afin de limiter au maximum la consommation d'électricité.

Cette proximité précieuse avec les habitantes et les habitants est aussi le gage du rayonnement de notre métropole. Nous avons ainsi continué à mettre l'accent sur une politique culturelle éclectique et novatrice, un soutien au sport de haut-niveau et sur l'entretien de grands équipements d'envergure comme le MIN. De même, parce que l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation nous sont essentiels dans la perspective d'un futur aux multiples défis, nous avons poursuivi notre mobilisation en faveur de ce secteur. En témoigne la création de Nantes Université, un projet inédit en France qui réunit trois grandes écoles, le CHU et les acteurs de la recherche pour faire de ce nouvel établissement public expérimental un lieu tourné vers l'excellence, l'interdisciplinarité et l'international.

Cette énergie collective, elle s'incarne aussi dans des coopérations fortes et renforcées avec nos territoires voisins, urbains, périurbains ou ruraux. Nous travaillons activement au sein du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire et du Pôle métropolitain Loire-Bretagne et faisons vivre nos coopérations, à travers par exemple notre contrat de réciprocité avec le Pays de Retz, qui nous permet d'avancer concrètement sur des sujets essentiels dans le quotidien de chacune et chacun : l'alimentation, l'agriculture, la pollution de l'air, les mobilités ou l'économie.

Mesdames, Messieurs,

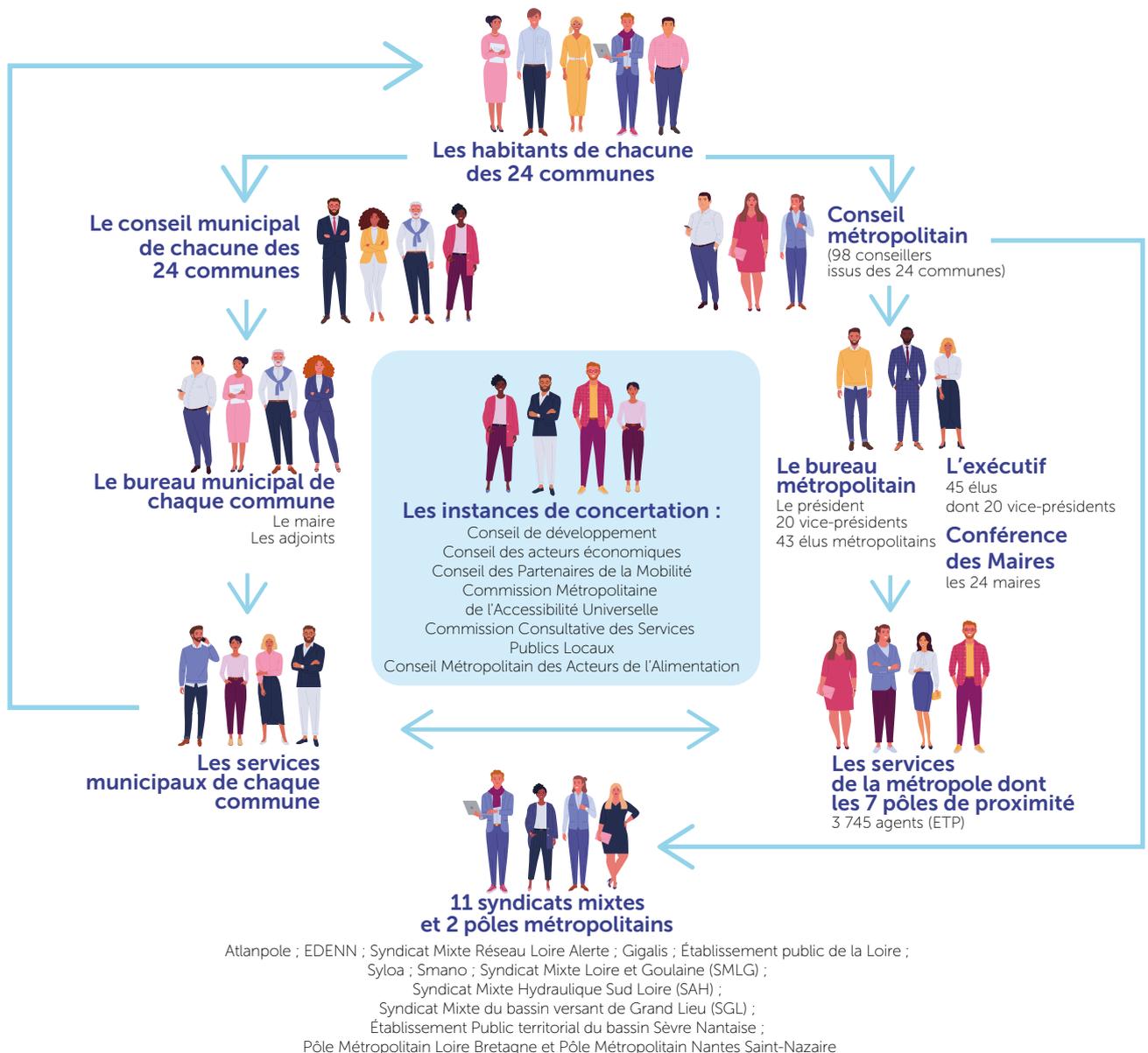
Ce rapport témoigne une fois de plus de la richesse, la diversité, la singularité de notre territoire et du travail accompli avec ferveur et conviction par l'ensemble des agents de Nantes Métropole en 2021. Je tiens à les remercier pour leur sens du service public, leur mobilisation et leur professionnalisme. C'est avec eux, avec vous, que notre métropole fait face aux défis actuels et prépare pour chacune et chacun un avenir plus durable, inclusif et responsable.

Johanna Rolland, *Présidente de Nantes Métropole*



L'INTERCOMMUNALITÉ AU SERVICE DES HABITANTS

Les services de Nantes Métropole agissent en lien étroit avec les communes membres mais aussi avec de nombreux organismes publics, associations et entreprises pour la réalisation des objectifs fixés par les élus municipaux et métropolitains.



À ce schéma s'ajoutent:

- Les associations subventionnées (Nantes Métropole : 340)
- Les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt (Nantes Métropole : 54)
- Les délégataires de service public (Nantes Métropole : 21 structures titulaires de 29 contrats)
- Les titulaires d'un contrat de partenariat (Nantes Métropole : 1 structure)

Organismes partenaires de Nantes Métropole (SPL, SPLA, SAEM, SAS, SCIC, Associations, Bailleurs sociaux)

Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement (NMA)
Société d'aménagement de la Métropole ouest atlantique (SAMOA)
Loire-Atlantique Développement – Société d'Équipement de la Loire-Atlantique (LAD-SELA)
Loire-Atlantique Développement (LAD)
Loire Océan Développement (LOD)
Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)
SP Régionale Pays de la Loire
Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise (AURAN)

Transition énergétique

MIN à Watt (SAS)
MIN'Ergie (SAS)

Logement

Nantes Métropole Habitat
Harmonie Habitat
SAMO
Atlantique Habitations
La Nantaise d'Habitations
Organisme de Foncier Solidaire (OFS)
La SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire
La CIF Coopérative - SCIC HLM

Services à la population et développement économique

Société d'Économie Mixte des Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)
Nantes Métropole Gestion Equipement (NGE)
Nantes Métropole Gestion Services (NMGS)
Le Voyage à Nantes (LVAN)
SPL La Cité des Congrès de Nantes
Société d'Économie Mixte du Marché d'intérêt National de Nantes (SEMMINN)
Nantes Saint-Nazaire Développement
EBANSN

Les organismes partenaires de l'action intercommunale

Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement - NMA (SPL)
Capital détenu par Nantes Métropole :
73,52 % soit 1 310 034€

Objet social : réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, gestion et entretien des réalisations.

Société d'équipement de la Loire-Atlantique - SELA (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :
4,55 % soit 616 404 €

Objet social : opérations d'équipements dans les domaines foncier, économique, touristique et industriel.

Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique - SAMOA (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :
57 % soit 570 000 €

Objet social : opérations, actions et programmes d'aménagement sur le territoire de l'île de Nantes.

Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise - AURAN (Association)

Objet social : réalisation d'études indispensables à la prise de décisions des élus et touchant à l'équilibre des territoires.

Loire Océan Développement - LOD (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :
51,03 % soit 618 171 €

Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

Loire-Atlantique Développement – LAD (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :
5,56%, soit 33 400 €

Objet social : agence de développement offrant aux Collectivités un appui dans l'ingénierie, la conception et la réalisation de leurs projets.

Loire Océan Métropole Aménagement – LOMA (SPLA)

Capital détenu par Nantes Métropole :
64 % soit 144 000 €

Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

SP Régionale des Pays de la Loire (SPR)

Capital détenu par Nantes Métropole :
0,53 % soit 8 000 €

Objet social : réalisation de toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique ; mise en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement.

Autres organismes : EDENN (Entente pour le développement de l'Erdre navigable), Syndicat mixte de l'établissement public Loire, Syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et atlantique, Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA).

Transition énergétique

SAS MIN à Watt

Capital détenu par Nantes Métropole :

5,00 % soit 1 830 €

Objet social : exploitation, gestion technique et administrative, et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.

SAS MIN'Ergie

Capital détenu par Nantes Métropole :

5,00 % soit 500 €

Objet social : exploitation, gestion technique et administrative, et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.

Logement

Nantes Métropole

Garantie d'emprunt sur 54 organismes, dont 36 dans le secteur du logement social.

Principal partenaire Nantes Métropole Habitat.

Participation au capital social 6 sociétés (SAMO, La Nantaise d'Habitations, Atlantique Habitations, Harmonie Habitat, SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire, CIF Coopérative).

SCIC Atlantique Accession Solidaire - OFS (Organisme de foncier Solidaire) :

Capital détenu par Nantes Métropole :

13,89 % soit 100 000 €

Objet social : cet organisme à but non lucratif a pour objet d'acquérir et gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs.

Services à la population et développement économique

Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise - SEMITAN (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

65 % soit 390 000 €

Objet social : exploitation et maintenance du réseau de transports collectifs de l'agglomération en délégation de service public de Nantes Métropole.

Nantes métropole Gestion Équipements - NGE (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

38,03 % soit 1 189 656 €

Objet social : réalisation et gestion, dans le cadre de conventions, de tous équipements publics à caractère industriel et commercial.

Nantes métropole Gestion Services - NMGS (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

50 % soit 18 500 €

Objet social : réalisation d'études, le financement, la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien d'équipements publics.

Le Voyage à Nantes - VAN (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

68 % soit 680 000 €

Objet social : affirmer la destination "Nantes" sur la base de son offre culturelle et touristique en exploitant tous les équipements, événements artistiques et culturels, en contribuant au développement, à la coordination et à la promotion de la programmation culturelle et en gérant les fonctions d'Office du tourisme et de développement touristique local.

Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences de Nantes Métropole - ATDEC

Objet social : regrouper les activités de la Mission Locale pour l'insertion des jeunes, de la Maison de l'emploi et du dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération nantaise.

La Cité des Congrès de Nantes (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

79 % soit 3 009 900 €

Objet social : exploitation, gestion, entretien et mise en valeur de la Cité internationale des congrès.

Société d'Économie Mixte pour la construction et la gestion du Marché d'intérêt National de Nantes - SEMMINN (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

56 % soit 89 600 €

Objet social : exploiter le marché d'intérêt national de Nantes Métropole.

Nantes Saint-Nazaire Développement (Association)

Objet social : contribuer au développement économique et international du territoire métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Autres organismes : Atlanpole, GIGALIS, Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO), Pôle métropolitain Loire Bretagne, Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

SPL : Société Publique Locale

SAEM : Société Anonyme d'Économie Mixte

SAS : Société par Actions Simplifiée

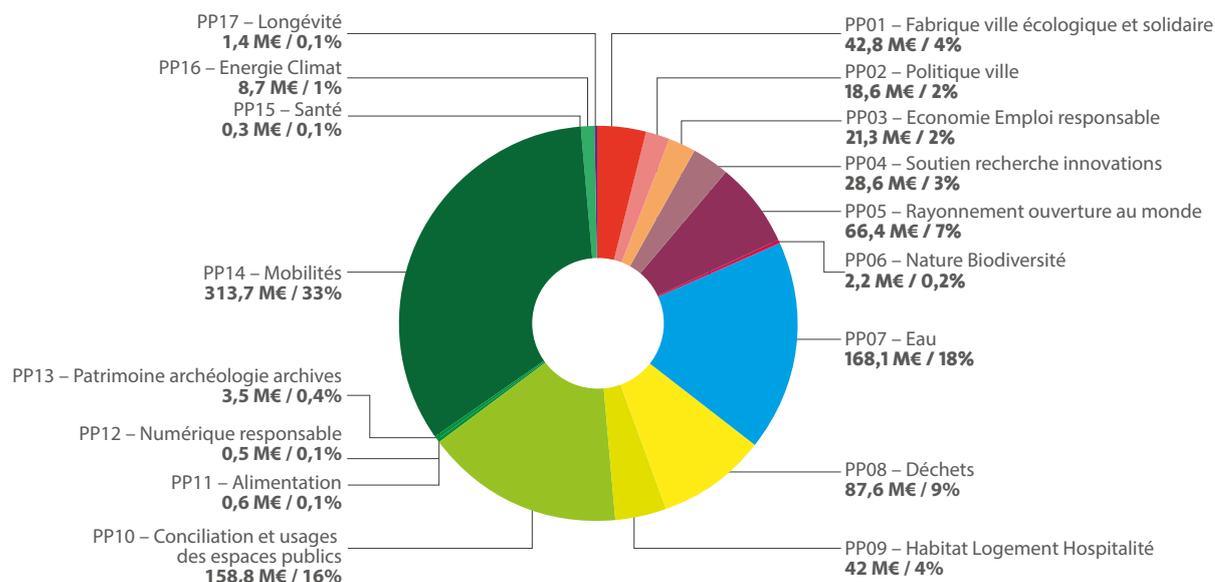
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

L'ACTION DE NANTES MÉTROPOLE PAR POLITIQUES PUBLIQUES

Politiques publiques (tous budgets confondus)	Réalisé 2021 (hors flux croisés*)	
	Dépenses	Recettes
PP01 – Fabrique ville écologique et solidaire	42,8 M€	0,9 M€
PP02 – Politique ville	18,6 M€	2,4 M€
PP03 – Economie Emploi responsable	21,3 M€	3,0 M€
PP04 – Soutien recherche innovations	28,6 M€	4,5 M€
PP05 – Rayonnement ouverture au monde	66,4 M€	6,8 M€
PP06 – Nature Biodiversité	2,2 M€	0,2 M€
PP07 – Eau	168,1 M€	164,9 M€
PP08 – Déchets	87,6 M€	90,3 M€
PP09 – Habitat Logement Hospitalité	42,0 M€	6,9 M€
PP10 – Conciliation et usages des espaces publics	158,8 M€	13,3 M€
PP11 – Alimentation	0,6 M€	0,1 M€
PP12 – Numérique responsable	0,5 M€	0,9 M€
PP13 – Patrimoine archéologie archives	3,5 M€	0,4 M€
PP14 – Mobilités	313,7 M€	254,8 M€
PP15 – Santé	0,3 M€	0,0 M€
PP16 – Energie Climat	8,7 M€	4,1 M€
PP17 – Longévité	1,4 M€	0,2 M€
PP18 – Ressources moyens généraux et gestion financière	266,6 M€	667,2 M€
TOTAL	1 231,5 M€	1 221,1 M€

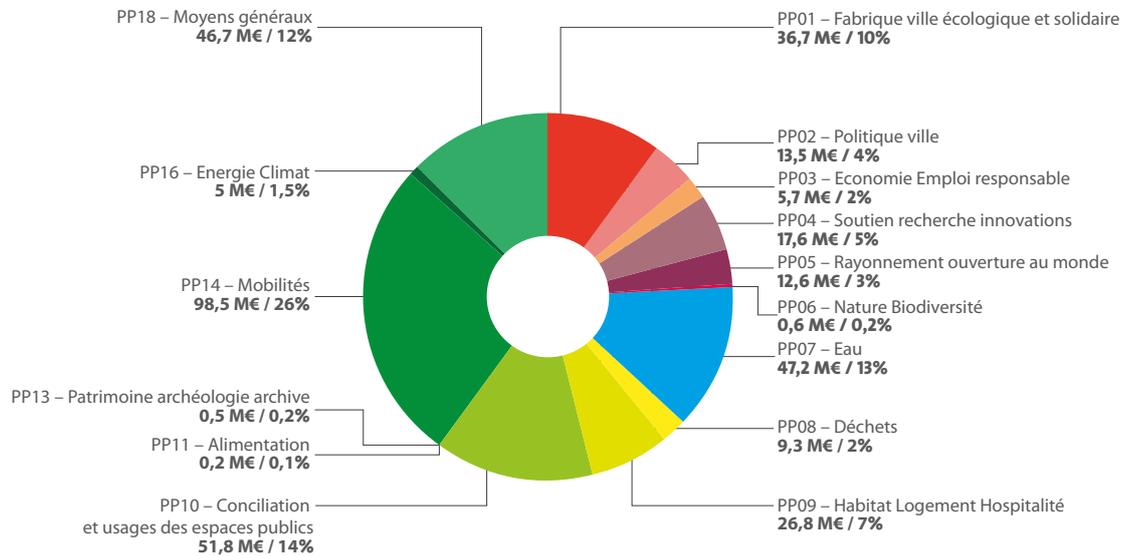
* les flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 65,9M€.

La structure des dépenses totales par politiques publiques en 2021 (fonctionnement + investissement, 965 M€ tous budgets confondus)



La structure des dépenses d'investissement par politiques publiques en 2021

(372,3 M€ tous budgets confondus, y compris moyens généraux*)



Le rapport financier de Nantes Métropole s'appuie sur l'exploitation des données issues du compte administratif 2021 du budget principal, du budget annexe relatif à l'élimination et au traitement des déchets, et des budgets annexes industriels et commerciaux, dont le budget « Transports collectifs ». Ces documents retracent l'ensemble des dépenses et des recettes de la Métropole sur l'exercice 2021, traduction de la politique menée par les élus dans l'année.

En effet, Nantes Métropole offre deux types de services à ses habitants :

- Les services publics administratifs (SPA), dont les flux financiers sont inscrits au budget principal et au budget annexe des déchets. Les ressources fiscales et les dotations en sont les recettes principales.
- Les services publics industriels et commerciaux (SPIC) : transport collectif, eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux et stationnement. Chacun de ces services fait l'objet d'un budget annexe à part entière, où les dépenses sont en grande partie couvertes par les redevances et/ou produits de la tarification payés par les usagers de ces services.



Tous budgets confondus, en 2021, les dépenses totales de Nantes Métropole s'élèvent à 1 231,5 M€, en retraitant les flux croisés entre les différents budgets (1 297,4 M€ en les intégrant), en baisse de 23,4 M€ par rapport à 2020. 84% de ces dépenses sont réparties entre les différentes politiques publiques (965 M€ en 2021), le solde étant pour l'essentiel composé de la masse salariale des directions supports non répartie entre les politiques publiques, des moyens généraux et du remboursement des intérêts et du capital de la dette.

La politique des Mobilités reste, en 2021, et malgré des perturbations induites par la crise sanitaire qui persistent, le premier poste de dépense de la Métropole, pour un montant de **313,7 M€ en 2021**, contre 330,3 M€ en 2020. Outre la contribution de la Métropole à la SEMITAN, délégataire chargé de l'exploitation du réseau de transports en commun, et qui représente 180,6 M€, cette enveloppe recouvre également de nombreux investissements tels que la rénovation des infrastructures et des systèmes bus et tramway avec notamment l'acquisition de nouvelles rames (26,7 M€) et les études de développement des nouvelles lignes de tramway (3 M€), la poursuite du renouvellement de la flotte de bus (9,5 M€), la rénovation du tramway sur le secteur Commerce / Médiathèque (8,3 M€), le renouvellement du système de vidéosurveillance embarquée dans l'ensemble du parc bus et tramway (2,6 M€), la création d'un nouveau centre technique et d'exploitation (CETEX) tramway sur le site de la Babinière et la deuxième phase de la connexion des lignes 1 et 2 de tramway (2,6 M€).

En matière de transports non-collectifs et de stationnement, la Métropole a également investi 29,7 M€ afin de financer divers projets d'accessibilité ferroviaire, avec 12,9 M€ consacrés au projet gare de Nantes et l'achèvement des travaux d'aménagements d'espaces publics (8,2 M€), du cœur de gare (3,2 M€) et le centre télécom/ASTI télécom (1,5 M€). Les mesures en faveur d'une mobilité plus durable se traduisent par ailleurs par la mise en œuvre des itinéraires autour de la Loire à Vélo (1,4 M€), les aménagements Plan vélo, les subventions à l'acquisition de vélo à assistance électrique (VAE) ou vélo cargo (0,8 M€) et la pérennisation des nombreux aménagements vélos créés dans le cadre de l'urbanisme tactique (0,7 M€).

La politique de l'eau représente le deuxième poste de dépenses de la Métropole, avec **168,1 M€** en 2021, dépenses qui comprennent notamment la poursuite des travaux d'extension et de renouvellement des canalisations de distribution (11,4 M€), et la modernisation de l'Usine de l'eau (9,8 M€), ainsi que 20,2 M€ pour les opérations de réhabilitation des réseaux, d'amélioration des ouvrages de traitement et d'extension des réseaux d'assainissement.

Dans le cadre de **la politique de conciliation et usage des espaces publics (158,8 M€)**, les dépenses ont porté sur les aménagements de voirie réalisés dans le cadre des contrats territoriaux (18,1M€), notamment pour le projet rue du Hamelin à Basse-Goulaine, ainsi que sur l'entretien, la rénovation et la sécurité de la voirie (15,7 M€), de l'éclairage public et du patrimoine arboré.

Le Rayonnement du territoire et son ouverture au monde (66,6 M€) constituent également une priorité de Nantes Métropole. Parmi les actions qui contribuent à ce rayonnement, la politique sportive recouvre plusieurs missions dont l'accompagnement des clubs et athlètes individuels de haut-niveau (5,1 M€), l'accueil de manifestations d'importance nationale voire internationale (1,4 M€) ainsi que la gestion des équipements métropolitains (2,1 M€). L'effort d'investissement a ainsi porté sur les travaux de rénovation et de mises aux normes du Stade de la Beaujoire en vue de la Coupe du Monde de rugby de 2023 (2,5 M€) et la finalisation du chantier de rénovation du Palais des Sports de Beaulieu, initié en 2016 (1,2 M€). Par ailleurs, Nantes Métropole porte une politique de développement touristique singulière et ambitieuse, en collaboration avec le tissu économique et culturel local, afin d'asseoir la métropole comme une destination urbaine renommée et renforcer son rayonnement aux plans national et européen. Parmi les actions menées en 2021, citons les études et travaux portant sur la réalisation de l'Arbre aux Hérons (2,6 M€), le renouvellement de la DSP du Voyage à Nantes (8,8 M€) et du fonds de concours aux sites de tourisme de proximité, le lancement de la deuxième phase de la mise en tourisme du lac de Grand Lieu et la poursuite du rapprochement des équipements de tourisme d'affaire.

Au titre de **la Fabrique de la ville écologique et solidaire**, axe majeur d'intervention de la Métropole, ce sont plus de **42,8 M€** qui ont été dépensés en 2021, notamment pour les participations versées dans le cadre des ZAC et Conventions Publiques d'Aménagement (CPA) pour l'aménagement du territoire. En 2021, ont été versés 11,4 M€ pour les aménagements sur l'île de Nantes, 8,4 M€ pour la ZAC Pirmil Les Isles, 5,6 M€ pour la CPA Bas Chantenay. Par ailleurs, les aménagements place de la Petite Hollande se sont poursuivis pour 0,9 M€. Parallèlement, la première phase de l'opération Eaux et

Paysages sur le tronçon Indre - La Montagne s'est achevée en 2021 (1,3 M€) pour finaliser le sentier de 1,5 km, comprenant un belvédère sur la Loire, la réhabilitation de deux passerelles, le réaménagement de la Chaussée de Robert sur l'ancienne digue, ainsi qu'une micro-station d'observation aménagée sur l'ancienne île d'Indret. Par ailleurs, les études relatives au confortement des berges à Couëron se sont poursuivies, ainsi que la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en valeur des bords de Loire à Basse-Goulaine.

Nantes Métropole a également accru son **soutien en faveur de l'Habitat, du Logement et de l'Hospitalité (42 M€)**, notamment à travers la construction de nouveaux logements sociaux (7,4 M€) et pour la réhabilitation et l'adaptation du parc social (2,5 M€), ainsi que des participations à l'amélioration du parc privé (2 M€), à la fois au niveau énergétique et en faveur de l'accessibilité du logement à des prix abordables. La Métropole agit également pour la lutte contre le "sans-abrisme" par un soutien à des associations partenaires (0,2 M€).

Par ailleurs, les efforts se sont poursuivis dans **les domaines de protection de la Nature et Biodiversité (2,2 M€)**, ainsi que **la politique de gestion des déchets (87,6 M€)** par le biais du budget annexe Déchets, qui concourent au traitement et au recyclage des déchets, ainsi qu'à la **promotion de l'économie circulaire**.

Nantes Métropole continue également de développer **sa politique en faveur de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**. Elle a ainsi consacré **28,6 M€** à la mise en œuvre de ses objectifs, via le soutien à la recherche (0,8 M€), dans le cadre du CPER, l'accompagnement à la création du Quartier de la Création (2 M€) et le déploiement de la « nouvelle université » Nantes Université et du projet i-site Next (4,4 M€).

La politique Emploi responsable et Développement économique est une politique centrale de la métropole, avec un budget de près de **21,3 M€**, dont 5,7 M€ investis. Au sein de cette politique, les actions relevant du développement économique, qui contribuent à l'attractivité du territoire métropolitain, recouvrent plusieurs missions : le développement économique durable, la formation, l'insertion, les rencontres professionnelles et l'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire.

En matière de Politique de la Ville (18,6 M€), l'année 2021 a été marquée par l'entrée en phase plus opérationnelle des quatre projets globaux soutenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et les investissements d'accompagnement des équipements. Ainsi ce sont plus de 8,3 M€ qui ont été investis sur les secteurs de Bottière Pin Sec, du Grand Bellevue, de Nantes-Nord et des Dervallières.

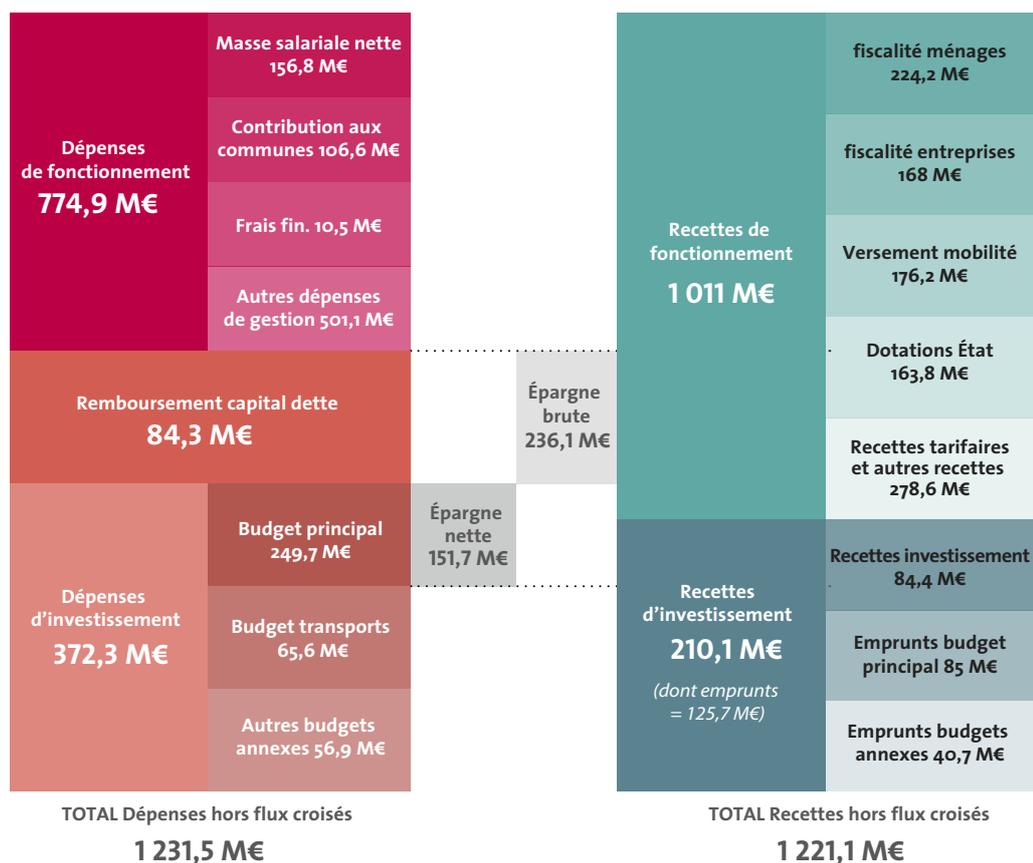
Le déploiement de **la politique Energie et Climat (8,7 M€)** s'est notamment traduit par le soutien à la rénovation énergétique Bâtiment Basse Consommation (4,2 M€) et l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments métropolitains.

L'ensemble de ces politiques publiques a généré un volume d'investissements de 372,3 M€. Ce niveau d'investissement confirme le volontarisme de la Métropole malgré une crise sanitaire qui a perduré en 2021.



PRÉSENTATION DES ÉQUILIBRES FINANCIERS TOUS BUDGETS

(Retraités des flux croisés entre budgets*)



(*) les flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 65,9 M€

Tous budgets confondus, et retraités des flux croisés entre budgets (65,9 M€), **les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 011 M€**, contre 970,6 M€ l'an passé, tandis que **les dépenses de gestion** (hors frais financiers) **atteignent 764,5 M€**, en hausse de 35,2 M€ par rapport à 2020 qui était une année atypique (crise Covid).

Malgré la poursuite des effets de la crise sanitaire qui s'est traduit par un nouveau décrochage exceptionnel des recettes de fonctionnement au niveau du budget annexe « Transports collectifs », en lien avec la baisse de la fréquentation du service ainsi que la diminution du prix des abonnements et la mise en place de la gratuité des transports collectifs le week-end, **les niveaux d'épargne restent conséquents, avec 236,1 M€ d'épargne brute et près de 151,7 M€ d'épargne nette, finançant ainsi 40,7 % des investissements globaux réalisés en 2021**. Toutefois, ce rebond ne permet pas encore de retrouver les niveaux d'avant crise (épargne brute : 250,8 M€ ; épargne nette : 167,3 M€ en 2019).

Synthèse financière - Tous budgets*

	TOUS BUDGETS (en M€)	CA 2019	CA 2020	CA 2021
1	Recettes réelles de fonctionnement	1 001,2	970,6	1 011,0
2	Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	738,2	729,3	764,5
3	Épargne de gestion = 1-2	263,0	241,2	246,5
	Taux épargne de gestion	26,3%	24,9%	24,4%
4	Frais financiers	12,2	10,9	10,5
5	Épargne brute = 3-4	250,8	230,3	236,1
	Taux épargne brute	25%	23,7%	23,3%
6	Remboursement de la dette (hors mouvement neutres)	83,5	79,2	84,3
7	Épargne disponible (nette) = 5-6	167,3	151,1	151,7
	Taux épargne nette	16,7%	15,6%	15%
8	Recettes d'investissement (hors emprunt)	99,4	124,8	84,4
9	Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	384,6	435,6	372,3
10	Besoin de financement = 9-8-7	117,9	159,7	136,1
	Taux d'autofinancement	43,5%	34,7%	40,7%
	<i>Emprunts souscrits (hors mouvements neutres)</i>	<i>135,5</i>	<i>163,6</i>	<i>125,7</i>
	<i>Fonds de roulement au 31 décembre</i>	<i>78,7</i>	<i>82,7</i>	<i>72,1</i>
11	Encours de dette au 31 décembre	823,5	908	949,3
12	Capacité de désendettement au 31/12/n = 11/5	3,3 ans	3,9 ans	4 ans

* en solde net de la mutualisation

La qualité de la gestion financière, qui repose notamment sur la maîtrise des charges, a permis de maintenir **un taux d'épargne brute élevé (23,3%), soit un niveau très satisfaisant**, inférieur de 0,4 point au taux 2020 (23,7%). Et **l'autofinancement dégagé, à plus de 40%, continue de couvrir une part significative des investissements**, qui retrouvent des niveaux proches (372,3 M€) de ceux observés en 2019 (384,6 M€).

Nantes Métropole a en effet fait le choix de poursuivre ses engagements en termes de développement et d'investissement pour répondre aux objectifs fixés dans le cadre du nouveau mandat. **Cet effort porte les investissements à 557 € par habitant en 2021** après 661 € en 2020 (niveau particulièrement élevé du fait de l'opération de transfert du foncier du futur CHU : 43 M€) et 587 € en 2019.

Afin de financer ces investissements, la Métropole s'appuie, au-delà de l'autofinancement, sur ses ressources propres d'investissement (84,5 M€), contre 124,8 M€ en 2020 et 99,4 M€ en 2019, et sur un recours à l'emprunt, qui diminue cette année (125,7 M€, contre 163,6 M€ en 2020 et 135,5 M€ en 2019).

L'encours de dette atteint ainsi 949,3 M€ au 31 décembre 2021, après 908 M€ en 2020. Ce ré-endettement maîtrisé est conforme à la stratégie métropolitaine, dont il constitue d'ailleurs l'un des leviers.

Avec une capacité de désendettement de 4 ans, la solvabilité est excellente et témoigne des marges de manœuvre disponibles pour engager de nouveaux projets, avec un seuil fixé à 10 années pour la fin du mandat en 2026.

Détermination de l'excédent 2021

(consolidation des excédents du budget principal, du budget déchets et des budgets annexes – après neutralisation des flux croisés).



(*) les dépenses et les recettes sont retraitées des flux croisés (65,9 M€) entre le budget principal et les budgets annexes.

L'excédent cumulé s'élève en 2021 à 72,2 M€, dont 21,2 M€ d'excédent cumulé sur le budget principal et 51 M€ sur les 6 budgets annexes relatifs aux déchets et aux services publics industriels et commerciaux (SPIC).

Il comprend :

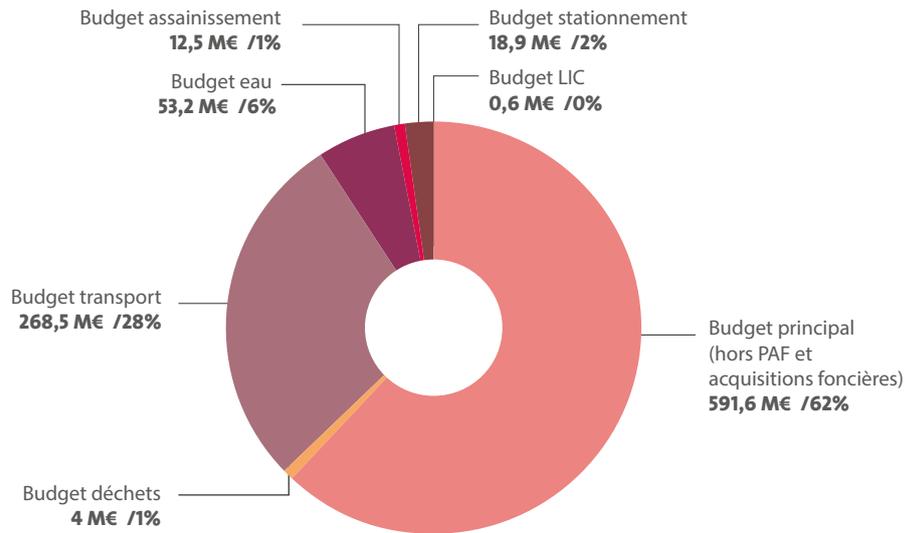
- Un résultat sur l'exercice 2021 de -10,4 M€,
- Un résultat reporté de 2020 de 82,7 M€.



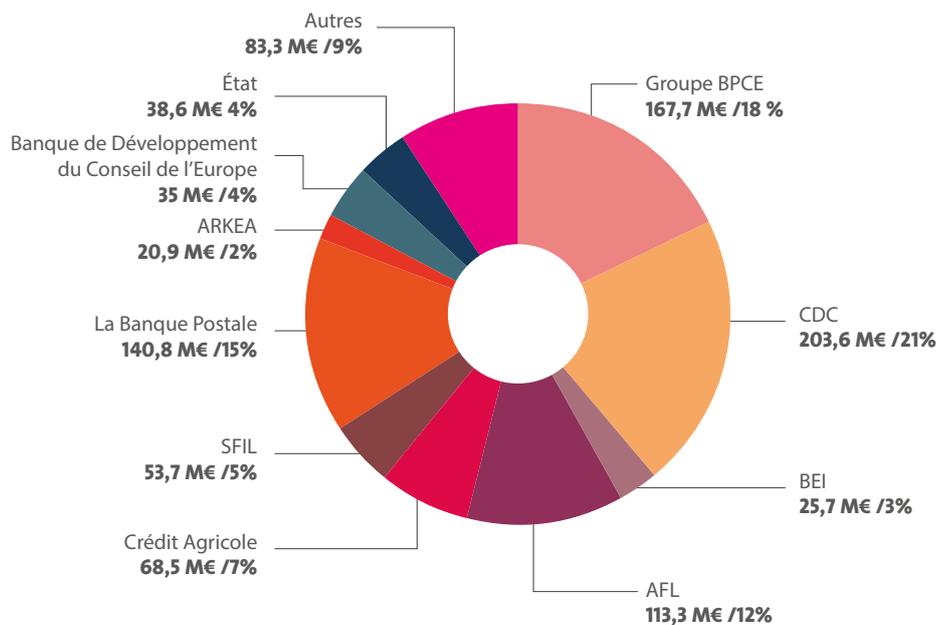
LA DETTE CONSOLIDÉE

(tous budgets confondus, hors PAF et acquisitions foncières différées)

Répartition de l'encours de dette (au 31 décembre 2021) par budget (949,3 M€).



Répartition de l'encours de dette (au 31 décembre 2021) par prêteur (949,3 M€).



949,3
millions d'euros
encours de dette
au 31 décembre
2021 (tous budgets
confondus, hors PAF).

Tous budgets confondus, **l'encours de dette de Nantes Métropole s'élève au 31 décembre 2021 à 949,3 M€** (hors PAF et acquisitions foncières différées), contre 908 M€ en 2020, soit une hausse de 41,3 M€. 62,3% des emprunts restant à rembourser ont été souscrits sur le budget principal de la Métropole (soit 591,6 M€). Trois autres budgets présentent un encours de dette notable : les budgets annexes « Transports collectifs » (268,5 M€), « Eau » (53,2 M€) et « Stationnement » (18,9 M€). L'encours total est composé à 64,1 % d'emprunts à taux fixe et à 35,9 % d'emprunts à taux variable, dont 12 % révisables sur le taux du Livret A.

Les encours du budget principal et du budget « Transports collectifs » s'accroissent en 2021 (respectivement + 29,3 M€ et + 23,8 M€). En 2021, Nantes Métropole a mobilisé 85 M€ d'emprunts pour financer les investissements du budget principal et 40,4 M€ pour le budget transports. Parmi ces contrats, 105,4 M€ ont été signés à taux fixe (allant de 0,53 % à 0,75 %) et 20 M€ à taux variable.

L'encours des autres budgets annexes diminue (- 11,6 M€).

Dans le souci de conserver son indépendance vis-à-vis des prêteurs, la Métropole poursuit son attachement à la diversification de son portefeuille.

Ainsi, l'encours de la dette se compose de 130 emprunts, contractés auprès d'une quinzaine de prêteurs, rassemblant des groupes bancaires, l'Agence France Locale, l'Etat, ainsi que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour les budgets eau et assainissement.

Une partie de ces prêts contribue directement à la transition écologique. La Métropole a ainsi souscrit auprès d'Arkéa un « prêt à impact », qui valorise les performances RSE de la collectivité, et un prêt destiné à soutenir des projets d'investissement contribuant à la régénération et à la modernisation des infrastructures de « transports propres » auprès de la Banque des Territoires. L'aménagement du pôle d'échange multimodal de la Babinière a ainsi été financé par la CDC à hauteur de 5 M€ en 2020 et le solde de 5,4 M€ a été mobilisé en 2021.

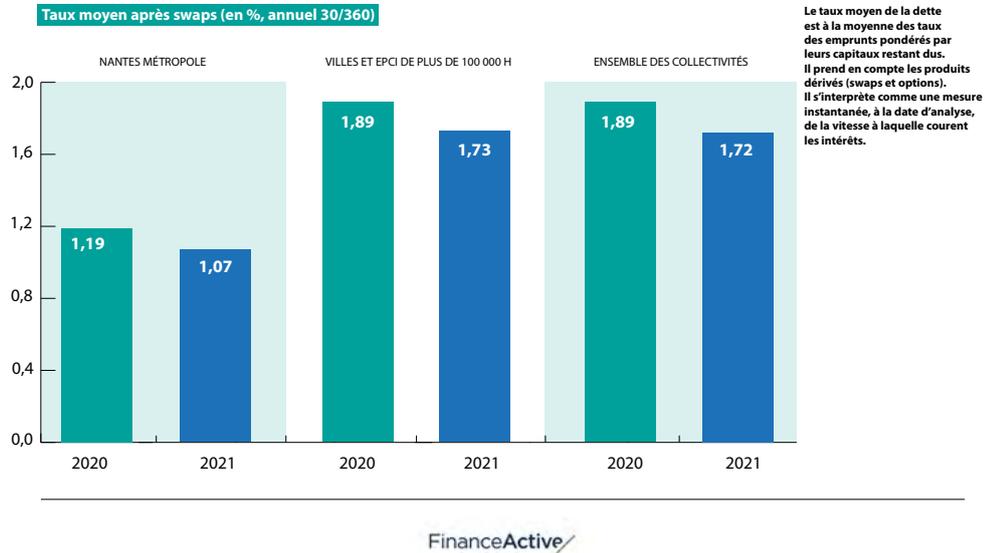
Le taux moyen de la dette de la Métropole s'élève à 1,07% soit un montant inférieur à celui de 2020 (1,19%), déjà bas et nettement inférieur à la moyenne de la strate. Afin de limiter le coût de la dette, dans un contexte actuel de taux bas mais de remontée graduelle, la Métropole a orienté en 2021 ses nouveaux emprunts davantage vers les taux fixes que vers les taux variables dont les niveaux restaient très faibles.



Définitions

Encours de dette : c'est le montant total du capital restant dû à un moment donné.

Observatoire de la dette : un taux moyen nettement inférieur à celui de la strate



La Métropole veille également à réduire les risques financiers découlant de l'encours de dette. **L'intégralité du stock de dette de Nantes Métropole, classé 1A, est considéré comme sain et non risqué.**

Classification des risques des emprunts au 31/12/2021



Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont encadrées. Les banques se sont engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans cette grille (cf. lexique). Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

Intégrant la hausse de l'encours de dette, **la solvabilité de la Métropole reste excellente, la capacité de désendettement s'établissant à 4 ans** (3,9 ans en 2020). La capacité de désendettement est donc très en-deçà du seuil de 10 années que la Métropole s'est engagée à respecter pour la fin du mandat. La collectivité serait ainsi en mesure de rembourser la totalité de sa dette en y consacrant la globalité de l'épargne brute, en quatre exercices.



LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL

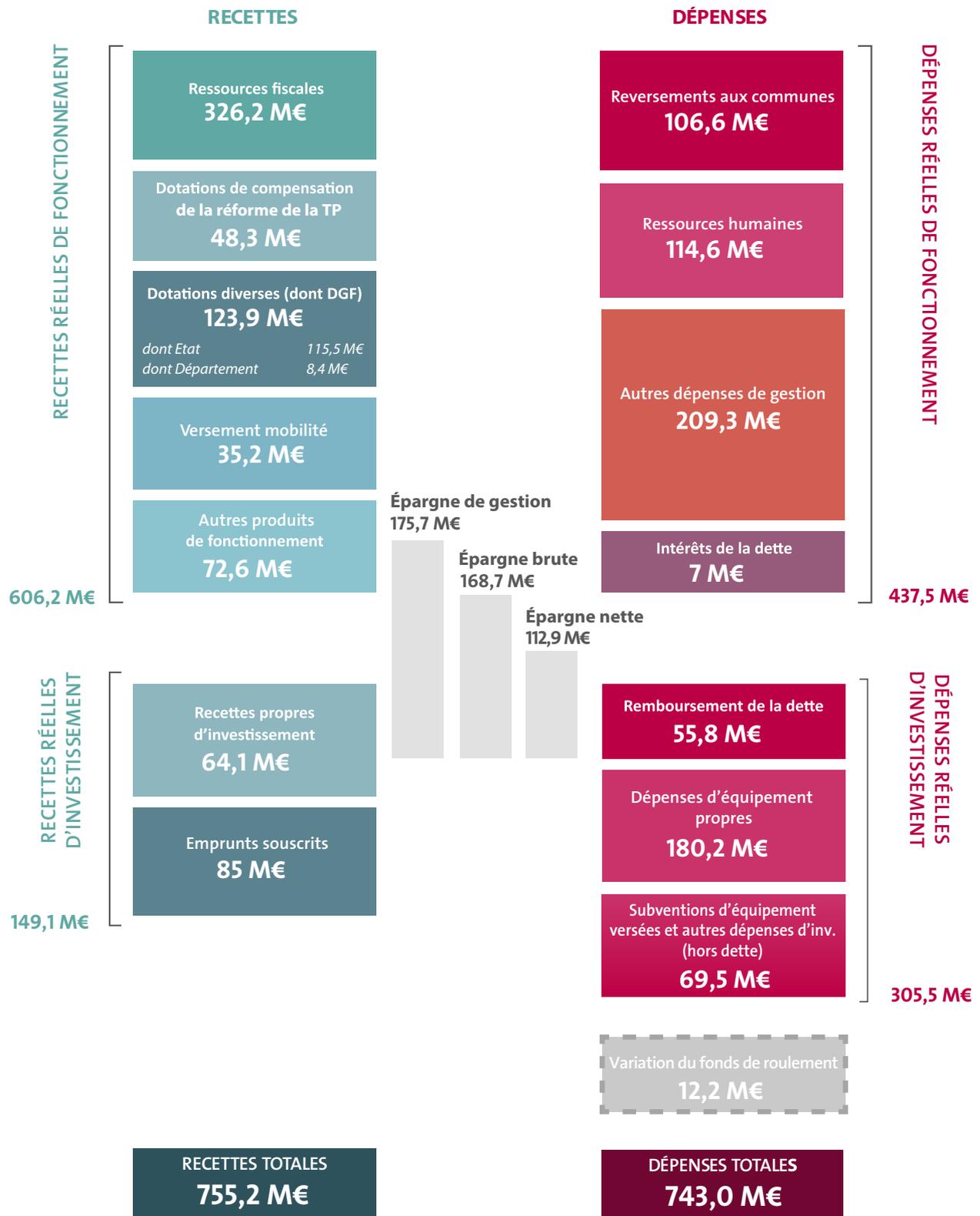
Évolution des grandes masses budgétaires et des principaux soldes financiers entre 2019 et 2021 (budget principal en M€)

En millions d'euros courants		CA 2019	CA 2020	CA 2021
1	Ressources fiscales	320,6	335,9	326,2
	<i>dont fiscalité directe transféré (fraction de TVA)</i>	-	-	98,2
2	Dotations de compensation de la réforme de la TP	48,5	48,3	48,3
3	Dotations diverses (dont DGF)	108,2	108,9	123,9
	<i>dont État</i>	100,0	100,5	115,5
	<i>dont Département</i>	8,2	8,3	8,4
4	Versement mobilité	34,5	33	35,2
5	Autres produits de fonctionnement	74,5	67,3	72,6
6	Recettes réelles de fonctionnement = 1+2+3+4+5	586,3	593,3	606,2
7	Ressources humaines	110,8	111,8	114,6
8	Contributions aux communes	105,7	106,3	106,6
9	Autres dépenses de gestion	189,9	225,1	209,3
	<i>dont Contributions obligatoires</i>	36,1	35,6	34,9
	<i>dont DSP</i>	22,6	24	26,6
	<i>dont Subventions</i>	30,3	72,1	50,3
	<i>dont Charges de structure patrimoniale</i>	25,1	25,4	25,9
	<i>dont Moyens généraux des services publics</i>	11,7	22,9	25,4
	<i>dont Charges de production des services publics</i>	55,2	34,2	38,4
	<i>dont Autres charges financières</i>	8,9	10,9	7,8
10	Dépenses de gestion (hors frais financiers) = 7+8+9	406,4	443,2	430,5
11	Épargne de gestion = 6-10	179,8	150,2	175,7
12	Frais financiers	7,2	7,2	7
13	Dépenses de fonctionnement (avec frais financiers) = 10+12	413,6	450,4	437,5
14	Capacité d'autofinancement (épargne brute) = 11-12	172,6	143	168,7
15	Remboursement de la dette (hors mouvements neutres)	59,4	52,7	55,8
16	Épargne disponible (nette) = 14-15	113,2	90,2	112,9
17	Recettes d'investissement (hors emprunt)	84,7	107,6	64,1
18	Ressources propres disponibles = 14+17-15	197,9	197,8	176,9
19	Dépenses d'équipement propres	187,9	234,9	180,2
20	Subventions d'équipement versées et autres dépenses d'inv.	61,0	78,9	69,5
21	Besoin de financement = 19+20-18	51,0	115,9	72,8
22	Emprunts souscrits (hors mouvements neutres)	75,4	90	85
23	Recettes totales de l'exercice = 6+17+22	746,4	790,9	755,2
24	Dépenses totales de l'exercice = 10+12+15+19+20	722,0	816,8	743
25	Fonds de roulement au 1^{er} janvier	10,4	34,8	8,9
26	Fonds de roulement au 31 décembre = 25+23-24	34,8	8,9	21,2
27	Encours de dette au 31 déc. (hors PAF* et acquisitions foncières différées)	525,0	562,3	591,6
28	Encours de dette total au 31 déc. (PAF et acquisitions foncières différées inclus)	541,2	586,2	612,4
29	Capacité de désendettement	3	3,9	3,5

* Suite à une évolution du schéma comptable imposée par l'État, les prêts "Action Foncière", ou "PAF", accordés par la Métropole à ses communes membres, qui constituent des créances, sont désormais intégrés à l'encours de dette.

N.B. : Les arrondis effectués au dixième de million d'euros peuvent générer des écarts sur les totalisations sans incidence sur l'analyse.

Les grandes masses du compte administratif (budget principal, en M€)



Les dépenses totales du budget principal de la Métropole s'élèvent à 743 M€ en 2021, en baisse de 9% par rapport à 2020. année marquée par des dépenses supplémentaires générées par la crise sanitaire. Toutefois, le niveau de dépenses progresse par rapport à 2019 (+ 3%), signe de la poursuite de la mise en œuvre du projet métropolitain.

Les dépenses de fonctionnement (frais financiers compris) représentent 58,9% de ce budget et diminuent de 2,9% en 2021 pour atteindre 437,5 M€.

Ces dépenses se composent :

- Des reversements aux communes : 106,6 M€,
- Des charges de personnel : 114,6 M€,
- D'autres dépenses de gestion : 209,3 M€ dont :
 - Les contributions obligatoires : 34,9 M€
 - Les délégations de service public : 26,6 M€
 - Les subventions : 50,3 M€
 - Les charges de structure patrimoniale : 25,9 M€
 - Les moyens généraux des services publics : 25,4 M€
 - Les charges de production des services publics : 38,4 M€
 - Les autres charges financières : 7,8 M€
- Des frais financiers : 7 M€,

Les dépenses d'investissement atteignent 305,5 M€ en 2021, en baisse de 17% par rapport à 2020, et retrouvent un niveau comparable à celui de 2019 (308,4 M€). Elles sont constituées essentiellement :

- Des remboursements du capital de la dette pour un montant de 55,8 M€,
- Des dépenses d'investissement hors dette : 249,7 M€.

La Métropole a par ailleurs perçu 755,2 M€ de recettes en 2021 afin de financer ses dépenses, soit un recul de - 4,5% par rapport à l'année 2020. Cette baisse repose essentiellement sur une diminution des produits de cession (- 42,1 M€), qui retrouvent leur niveau d'avant 2020, année marquée par une hausse exceptionnelle (+ 41,7 M€), en lien avec le projet de déménagement du CHU, ainsi qu'un moindre recours à l'emprunt (- 5 M€). En parallèle, la Métropole s'appuie sur une augmentation des dotations versées par l'Etat (+ 15 M€) liée à la compensation des baisses de fiscalité et du versement mobilité (ex-versement transport) (+ 2,2 M€).

Retraitées des produits de cession, les recettes de fonctionnement, qui représentent 80% des recettes totales, augmentent de 2,2%.

Le solde du besoin de financement est couvert par les ressources propres d'investissement (64,1 M€) et le recours à l'emprunt (85 M€).

Les dépenses et les recettes de fonctionnement connaissent une évolution inverse, en 2021 : en effet, alors que les recettes de fonctionnement s'accroissent de 2,2%, les dépenses de fonctionnement diminuent de 2,9%.

Par conséquent, les différents soldes d'épargne s'améliorent, l'épargne brute s'élevant ainsi à 168,7 M€, après avoir connu une forte dégradation en 2020 du fait de la crise sanitaire (- 29,7 M€), soit une hausse de 17,9%. Le niveau d'épargne, qui se rapproche de celui de 2019 (172,6 M€), reste également élevé au regard des recettes de fonctionnement, le taux d'autofinancement de la Métropole atteignant 27,8% en 2021, soit un niveau important et en cohérence avec les ambitions du nouveau mandat.

En tenant compte des reports des années précédentes (+ 8,9 M€), le budget principal de la Métropole affiche un résultat excédentaire au 31 décembre 2021 de + 21,2 M€.

2021 : la poursuite de l'accompagnement de la crise sanitaire

L'application de mesures volontaristes décidées par les élus métropolitains trouvent leur traduction en 2021 : notamment avec le versement des aides aux loyers des commerçants (2,8 M€), la prolongation de la gratuité des droits de terrasse (0,2 M€), etc...

ANALYSE RÉTROSPECTIVE SUR 3 ANS (2019-2021)

Année de transition, d'accompagnement dans la crise et d'impulsion du nouveau projet métropolitain, 2021 a été marquée par une augmentation substantielle des soldes d'épargne, qui se rapprochent de leur niveau d'avant-crise sanitaire.

L'épargne brute passe ainsi de 143 M€ en 2020 à 168,7 M€, soit un niveau proche de 2019 (172,6 M€). Les dépenses de fonctionnement diminuent sensiblement (- 2,9%), en raison notamment de la réduction de la subvention au budget annexe « Transports collectifs » pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. En parallèle, les recettes de fonctionnement augmentent de 2,2 %, avec notamment une reprise du versement mobilité (+ 7%) qui retrouve son dynamisme d'avant crise et des recettes tarifaires (+ 26%), malgré la poursuite des effets de la crise sanitaire sur la fréquentation des services publics.

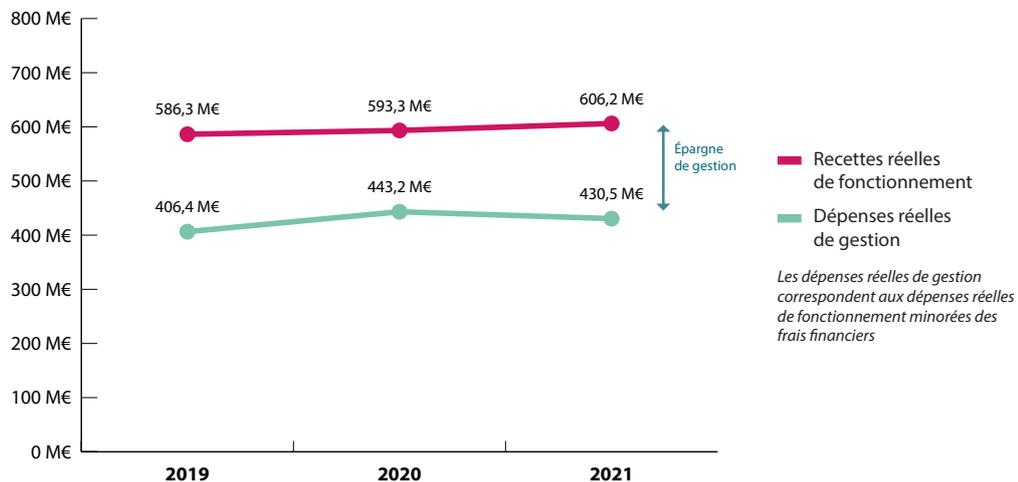
Grâce à une bonne maîtrise des dépenses, **le taux d'épargne brute gagne ainsi 3,7 points en 2021, pour atteindre 27,8%, niveau toutefois inférieur à celui de 2019 (29,4%).**

L'épargne nette progresse au même rythme que l'épargne brute (+ 25%), pour s'établir à 112,9 M€ (113,2 M€ en 2019), malgré l'augmentation des remboursements d'emprunts (+ 3 M€).

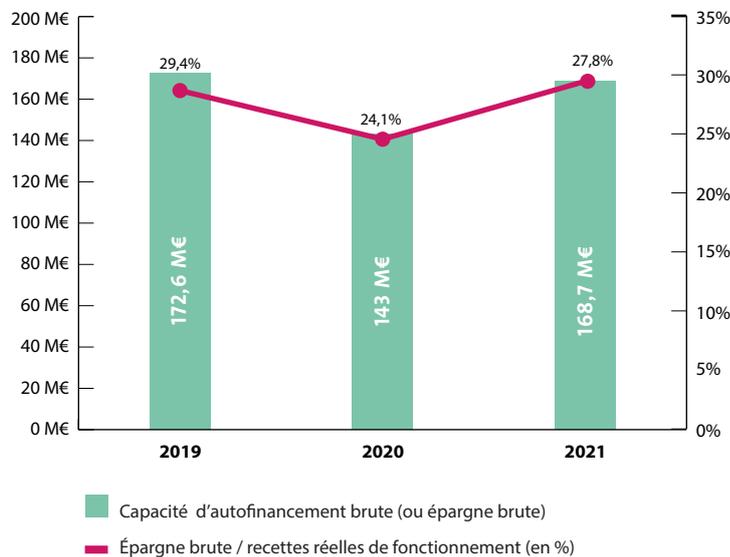
Le volume d'épargne dégagé sur 2021 a donc permis de financer les premières actions du nouveau mandat, et dans le même temps, **garantit des marges de manœuvre importantes pour financer les futurs investissements, conformément à la nouvelle stratégie financière métropolitaine.**

Une épargne qui retrouve ses niveaux d'avant crise sanitaire

Évolution des recettes de fonctionnement et des dépenses de gestion



Évolution de la capacité d'autofinancement (ou épargne brute)



Avec 168,7 M€, l'épargne brute dégagée en 2021 connaît une reprise sensible par rapport à l'année précédente (143 M€). Cette évolution s'explique par un double mouvement d'accroissement des recettes de fonctionnement (+ 2,2%) et de diminution des dépenses de même nature (- 2,9%).

Malgré des ressources fiscales en légère baisse (- 2,9%), passées de 335,9 M€ à 326,2 M€, les recettes de fonctionnement sont passées de 593,3 M€ en 2020 à 606,2 M€ en 2021. En compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (la taxe d'habitation sur les résidences secondaires perdure), Nantes Métropole a perçu une fraction de TVA nationale qui s'élève à 98,3 M€ pour 2021. Les dotations diverses enregistrent une hausse importante (+ 13,8%), portée par la progression de la dotation d'intercommunalité et les compensations fiscales versées par l'État suite à la baisse des impôts de production votée. Par ailleurs, le versement mobilité retrouve son dynamisme d'avant crise (+ 11,6 M€ budget principal et budget annexe transport cumulés), traduction de la bonne santé de l'emploi local. À partir de 2022, ce versement mobilité sera affecté à 100% au budget annexe transports.

Les dépenses de fonctionnement, bien qu'en diminution (- 2,9%), passant de 443,2 M€ en 2020 à 430,5 M€ en 2021, demeurent à un niveau plus élevé qu'en 2019 (406,4 M€). Ce niveau s'explique à la fois par l'impact en fonctionnement des dépenses rendues nécessaires par le dynamisme démographique de la Métropole et les effets de la crise sanitaire sur l'accroissement des besoins, dont le maintien de subventions aux budgets annexes en 2021 (13,5 M€).

Les autres dépenses de gestion (dépenses hors frais financiers, de personnel et contributions aux communes), représentent 48% des dépenses de fonctionnement. Elles regroupent les délégations de services publics, les contributions obligatoires, les subventions, les charges liées à la production des services publics, les moyens généraux et les charges de structure patrimoniales, et diminuent de 7%. Cette baisse masque toutefois des trajectoires contrastées, les contributions obligatoires, les subventions, et les autres charges financières enregistrant une baisse, tandis qu'augmentent les délégations de services publics, les moyens généraux des services publics et les charges de structure patrimoniale. Les subventions exceptionnelles liées à la pandémie de Covid-19 versées aux budgets annexes transports et stationnement atteignent 13,5 M€ en 2021 contre 34 M€ en 2020.

Les dépenses de personnel (26,2% des dépenses de fonctionnement) nettes des recettes de mutualisation connaissent par ailleurs une hausse maîtrisée à + 2,5% (soit + 2,8 M€). Les attributions de compensation versées aux communes se maintiennent à 72,7 M€ en l'absence de nouveau transfert de compétences, tandis que la dotation de solidarité communautaire augmente de 0,3 M€ pour s'établir à 33,9 M€. La collectivité se positionne ainsi parmi les métropoles les plus redistributives, avant même la majoration du pacte financier à compter de 2022.

27,8 %

Ratio épargne brute / recettes réelles de fonctionnement en 2021

L'épargne de gestion du budget principal de la Métropole, différence entre ses recettes de fonctionnement et ses dépenses de gestion, **s'établit donc à 175,7 M€** en 2021 contre 150,3 M€ en 2020 et 179,8 M€ en 2019, **reflétant ainsi la reprise de l'autofinancement de la Métropole**.

La légère diminution des charges financières (- 0,2 M€), liée au faible niveau des taux d'intérêt, et avec un ré-endettement maîtrisé, **permet à la Métropole de conserver une épargne significative pour financer ses politiques publiques** malgré un contexte de crise. **L'épargne nette atteint ainsi 112,9 M€ en 2021**, soit un niveau proche de celui atteint en 2019 (113,2 M€).

Le ratio « épargne brute / recettes de fonctionnement » (27,8 %) connaît par conséquent un rebond en 2021 (24,1% en 2020). Bien qu'inférieur à 2019 (29,4%), il demeure à un niveau important et en conformité avec la nouvelle stratégie financière du mandat.

Nantes Métropole fait donc preuve de sa capacité à faire face à un contexte de crise inédit, tout en conservant des marges de manœuvre lui permettant de financer un haut niveau d'investissement.

Définitions :

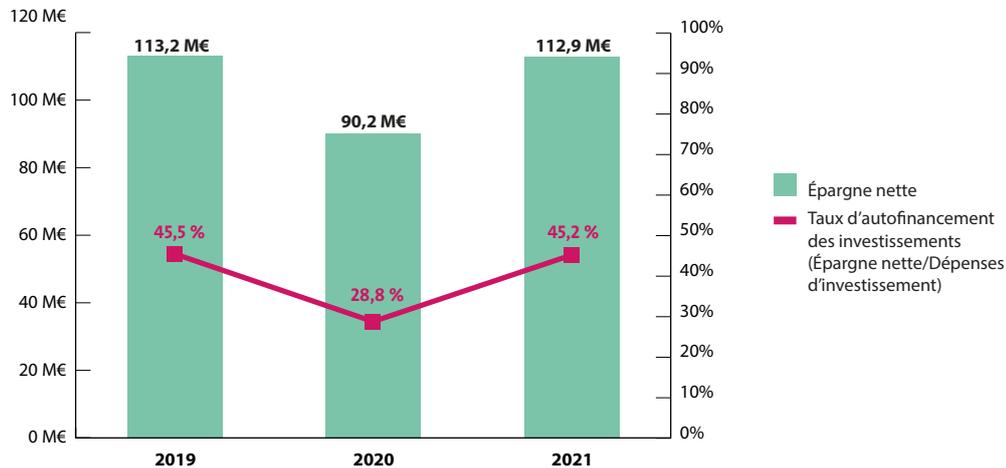
Capacité d'autofinancement (CAF), ou épargne brute : la CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

L'épargne brute / recettes réelles de fonctionnement : rapport entre les recettes réelles et la CAF, il mesure la part des recettes consacrées au financement des investissements

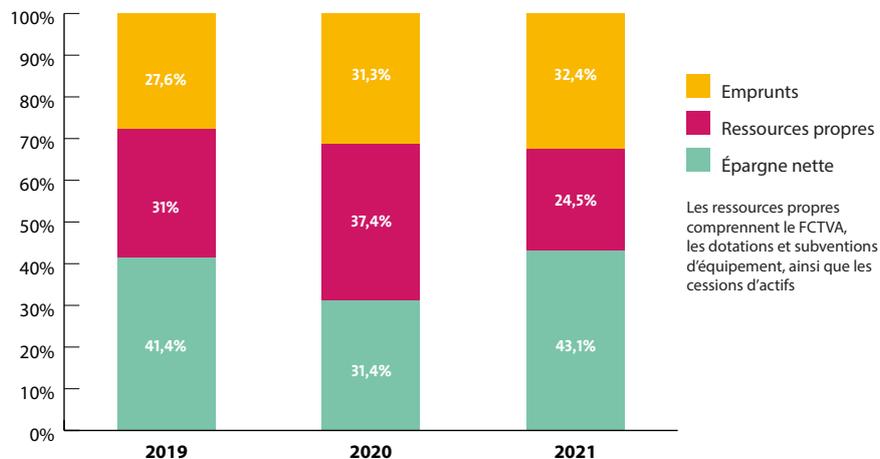


Un volume d'investissement qui continue de progresser

Le poids de l'épargne nette dans le financement des investissements



La structure des recettes d'investissement



249,7
millions de
dépenses
d'investissements
du budget principal
en 2021, soit 374 €
par habitant

En 2021, l'autofinancement net dégagé ainsi que les ressources propres d'investissement représentent 67,6% des recettes d'investissement.

La métropole poursuit en 2021 le rythme soutenu de réalisation de son programme d'investissement conformément aux engagements du mandat. Les dépenses d'investissement du budget principal (hors dette) atteignent ainsi 249,7 M€, en baisse de 64 M€ par rapport à l'exercice 2020 (313,7 M€) mais en hausse de 0,8 M€ par rapport à 2019 (248,9 M€). La hausse de 2020 est toutefois en partie imputable au schéma comptable propre à la cession de l'assiette foncière du futur CHU avec paiement différé, qui se traduit par l'inscription en dépenses d'un montant identique aux recettes de cession, soit 43 M€.

Pour investir, Nantes Métropole agit au travers de ses dépenses d'équipement propre, qui s'élèvent à 180,2 M€ en 2021 (travaux d'entretien et d'aménagements de voirie et les voies vélo sur le territoire de la Métropole, aménagements du périphérique, ...) mais également par le biais des subventions d'investissement versées à ses partenaires et des autres dépenses d'investissement pour un montant de 69,5 M€ (travaux de transfert de la gare de fret Nantes Etat au Grand Blottereau, subventions versées dans le cadre de délégations de service public, ...).

Les dépenses d'investissement du budget principal représentent ce faisant un volume de 374 € par habitant en 2021, contre 476 € en 2020 (411 € hors CHU), soit un niveau proche de celui observé en 2019 (380 €).

Cette politique d'investissement traduit l'engagement de la Métropole dans la mise en œuvre des ambitions du mandat, malgré les ralentissements induits par la crise sanitaire. Elle souligne également le soutien apporté au tissu économique local.

Grâce à la forte reprise du taux d'autofinancement (+ 16,4 points), le financement des investissements induit un moindre recours à l'emprunt en 2021 (- 5 M€).

70 %

du financement des investissements est assuré par les ressources propres

Les ressources propres d'investissement, cumulées à l'épargne nette, financent la majeure partie (70,9%) des investissements de Nantes Métropole (63% en 2020) :

- **Épargne nette** (épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette) : l'augmentation des remboursements d'emprunts (+ 3 M€) est plus que compensée par la hausse de l'épargne brute constatée au niveau de la section de fonctionnement ; l'épargne nette s'établit donc à 112,9 M€ en 2021 contre 90,2 M€ en 2020 et retrouve les niveaux d'avant-crise (113,2 M€ en 2019). Compte tenu par ailleurs de la baisse des recettes d'investissement hors emprunt (- 43,5 M€), la part de l'épargne nette en leur sein augmente de plus de 11 Points (de 31,4% en 2020 à 43,1% en 2021).
- **Ressources propres d'investissement** : les ressources propres ont quant à elles enregistré une forte décreue (- 43,5 M€ en lien avec les cessions d'immobilisations particulièrement élevées en 2020), et s'élèvent désormais à 64,1 M€ en 2021. Leur part dans les recettes d'investissement diminue donc symétriquement (24,5% en 2021 contre 37,4% en 2020).

Elles comprennent notamment :

- Les subventions d'équipement s'élèvent à 12 M€ avec les contributions de l'État (5,4 M€), du Département (1,8 M€), et les autres recettes d'investissement pour 4,8 M€.
- Les dotations et fonds divers dont le versement du fonds de compensation de la TVA, calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2020, pour un montant de 20,5 M€, la taxe d'aménagement (TA) s'élevant à 12,9 M€, ainsi que le produit des amendes police (2,8 M€).
- Les cessions d'immobilisation (2,7 M€).

Le solde des investissements, c'est-à-dire ceux non couverts par les ressources propres d'investissement et l'épargne nette, est financé par une troisième source, l'emprunt. Les dettes nouvellement contractées en 2021 s'établissent à 85 M€ contre 90 M€ en 2020.

Enfin, conséquence de l'autofinancement dégagé, des efforts réalisés et, partant, d'un surplus de recettes au regard des charges, **le fonds de roulement augmente de 12,2 M€ en 2021, pour atteindre 21,2 M€**, et se rapproche ainsi de ses niveaux de 2018 (27,9 M€) et 2019 (34,8 M€).

45,2 %

des dépenses d'investissement sont financées grâce à l'épargne nette

Définitions

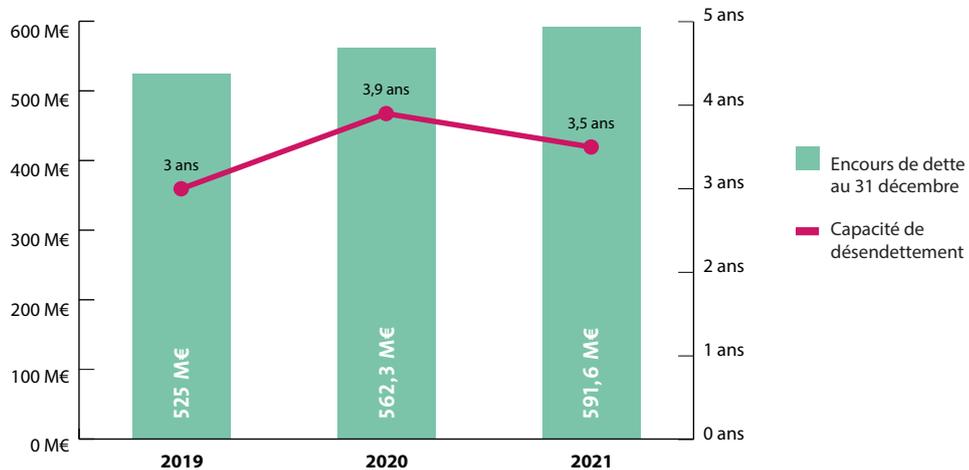
Ressources propres disponibles : elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions,...).

Dépenses d'investissement (hors dette) : elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette. Ce sont l'ensemble des dépenses relatives au patrimoine de la collectivité (construction, rénovation,...) et des subventions versées à d'autres collectivités en vue de la réalisation de projets d'envergure.

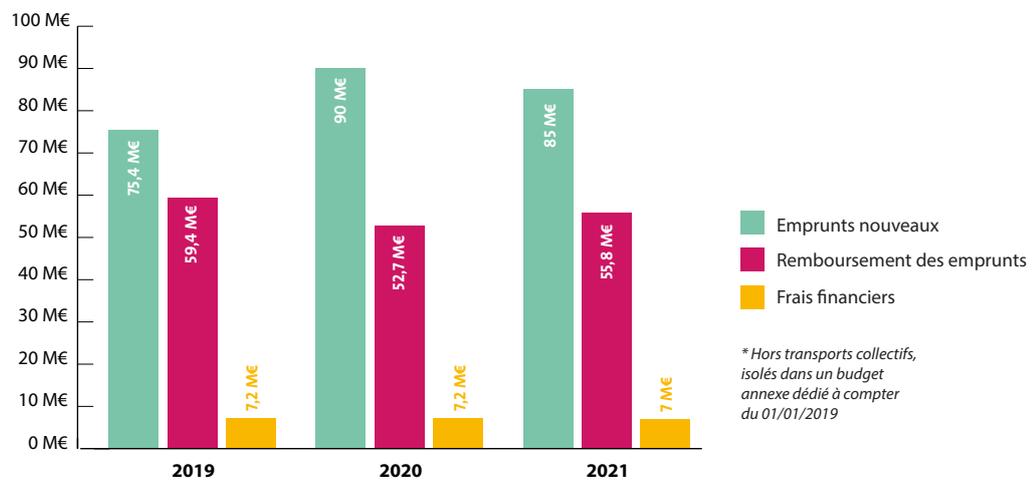
Taux d'autofinancement des investissements : épargne nette sur dépenses d'investissement. Il mesure la part d'investissements financés par l'épargne nette.

Un ré-endettement qui reste progressif et maîtrisé

L'encours de dette et la capacité de désendettement



Évolution des emprunts contractés et de l'annuité de la dette



3,5 ans

capacité de désendettement en 2021

Si les marges de manœuvre dégagées permettent à la Métropole de mettre en œuvre le projet d'investissement ambitieux porté par le nouveau mandat, la hausse des investissements nécessite un recours à l'emprunt.

Ce ré-endettement progressif, amorcé en 2017 (85 M€ d'emprunts nouveaux en 2021, contre 90 M€ en 2020), s'inscrit dans la stratégie financière de la Métropole.

Le montant des emprunts nouveaux étant plus élevé que celui des remboursements en capital de la dette existante (55,8 M€), **l'encours de dette du budget principal s'accroît en conséquence pour atteindre au total 591,6 M€** au 31 décembre 2021. S'y ajoutent les prêts « Action foncière », ou « PAF », qui représentent 14,4 M€, consentis par la Métropole à ses communes membres dans le cadre d'acquisitions de réserves foncières, ainsi que les acquisitions avec paiement différé (6,5 M€), et qui constituent des créances. L'encours comptable s'élève ainsi à 612,4 M€.

Parallèlement, la charge de la dette de la Métropole diminue de 0,2 M€, passant de 7,2 M€ en 2020 à 7 M€ en 2021, grâce à la politique de gestion active menée depuis plusieurs années qui permet d'optimiser les conditions de financement des emprunts.

Le niveau actuel des taux très bas, conjugué à la gestion performante de la dette, conduit ainsi à **une nouvelle baisse du taux moyen de la dette qui s'établit à 1,07 %** au 31/12/2021 (tous budgets confondus) contre 1,19 % en 2020 et 1,43% en 2019, et contre une moyenne de 1,73% pour les villes et EPCI de plus de 100 000 habitants (2021).

L'accroissement de la dette (hors PAF et acquisitions à paiement différé) se traduit par une légère amélioration de la capacité de désendettement, qui passe de 3,9 à 3,5 ans au 31 décembre 2021. Ce ratio est très sain, et bien inférieur à la limite de 10 années fixée pour le nouveau mandat.

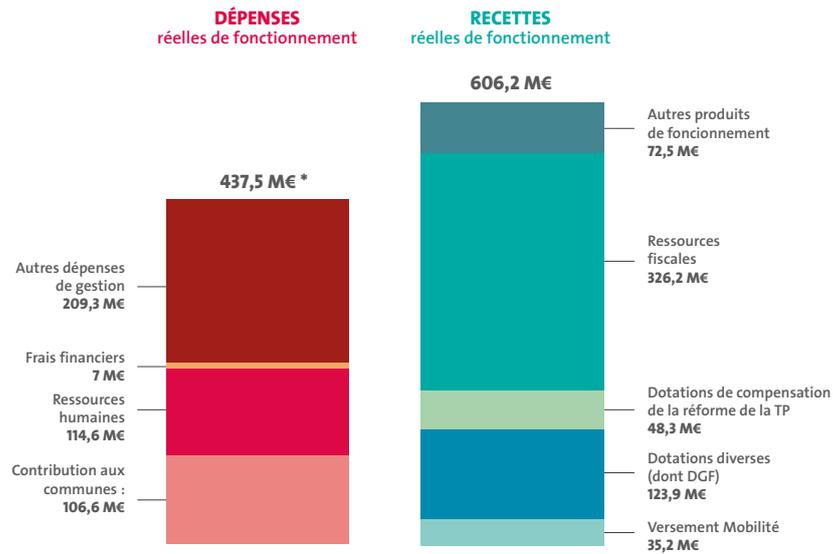
Définitions

Capacité de désendettement : elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DÉTAILLÉ DU BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement

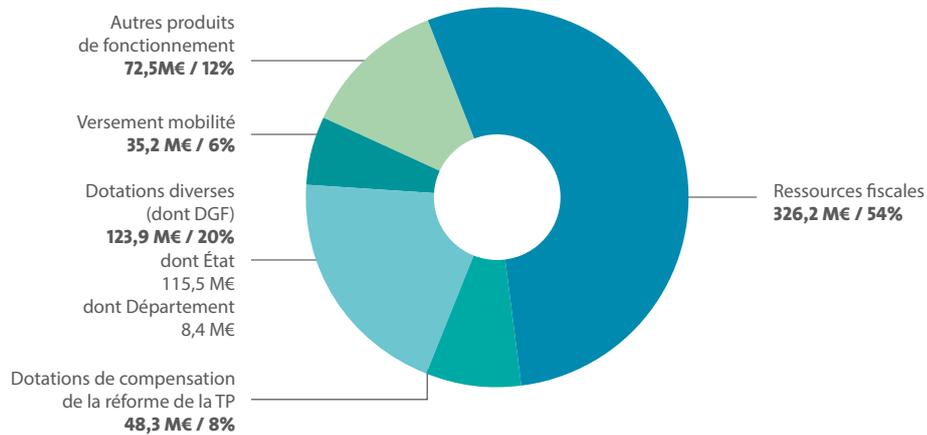


* Hors frais financiers, les dépenses gestion de la Métropole s'élèvent à 430,5 M€.

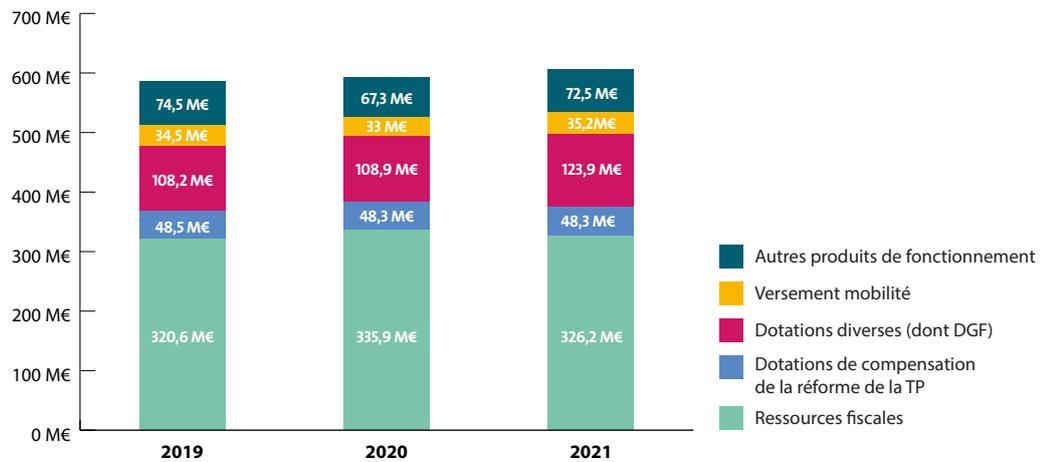


Les recettes de fonctionnement

La structure des recettes de fonctionnement en 2021 (606,2 M€)



Évolution des recettes réelles de fonctionnement



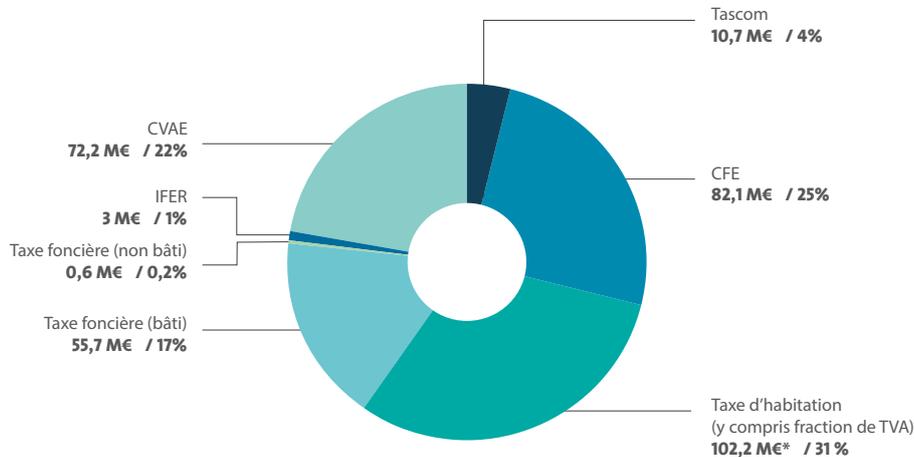
Conséquence de l'augmentation des compensations fiscales versées par l'Etat suite à la réforme des « impôts dits de production » (+ 14,7 M€), **les recettes de fonctionnement (606,2 M€) connaissent une légère croissance en 2021 (+ 2,2%)**. Cette évolution masque toutefois des trajectoires contrastées, marquées par la baisse des recettes fiscales (limitée par les compensations fiscales versées par l'Etat), l'augmentation des dotations et le recul des autres recettes.

Des recettes fiscales en baisse

Entre 2020 et 2021, les ressources fiscales directes (hors TEOM) diminuent de 9,6 M€, en raison d'un moindre dynamisme de la fiscalité économique et de l'effet base sur le foncier, pour atteindre 326,2 M€.

Les ressources fiscales de Nantes Métropole sont constituées d'une diversité de taxes et d'impôts, acquittées par les ménages et les entreprises, et qui connaissent des évolutions différentes.

La structure des ressources fiscales en 2021 (326,2 M€)



*En raison de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (seule perdue la taxe d'habitation sur les résidences secondaires), la Métropole a reçu une fraction de TVA nationale qui s'élève à 98,3 M€ en 2021. Cette fraction de TVA est intégrée au montant de la taxe d'habitation présenté ci-dessus.

326,2
millions d'euros de
produit fiscal en 2020
(54% des recettes
de fonctionnement
du budget principal)

La fiscalité « ménages »

La fiscalité dite « ménages » regroupe la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (affectée au budget annexe « Déchets »). Toutefois, à l'exception de la taxe d'habitation, toutes ces taxes concernent à la fois les ménages et les entreprises.

À compter de 2021, conformément aux dispositions de la Loi de finances pour 2020, la Métropole ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les habitations principales, mais une fraction du produit net de la TVA.

En 2021, la fiscalité « ménages » représente 48% des ressources fiscales du budget principal de la Métropole, en hausse de 4,1 M€. Cette progression repose sur la taxe d'habitation (+ 5,4 M€, fraction de TVA liée à la réforme fiscale incluse), qui constitue 64% de la fiscalité ménages, et la taxe foncière sur les propriétés bâties (35% de la fiscalité ménages ; - 1,2 M€ en 2021). Les taxes relatives au foncier non bâti se maintiennent quant à elles au niveau des exercices précédents, soit moins de 0,6 M€.

La fiscalité « entreprises »

La fiscalité dite « entreprises » regroupe la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

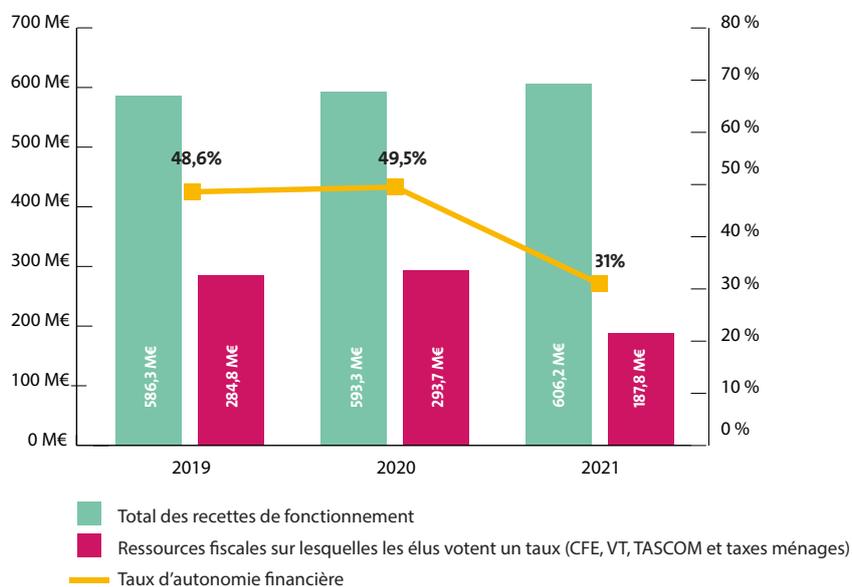
En 2021, la fiscalité « entreprises » représente 52% des ressources fiscales du budget principal de la métropole (- 13,4 M€). Cette baisse, intégralement portée par la CFE, s'explique par les effets de la réforme des impôts de production, qui réduit de moitié les valeurs locatives des établissements industriels.

La CFE et la CVAE, qui constituent la cotisation économique territoriale, représentent 92% de la fiscalité des entreprises. Les produits générés par les IFER et la TASCOM augmentent quant à eux respectivement de + 0,1 M€ et + 0,3 M€.

La quote-part du versement mobilité (35,2 M€) connaît un rebond de 7% par rapport à 2020 (soit + 2,2 M€) et retrouve ainsi son dynamisme d'avant crise sanitaire.

Compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (compensée intégralement par le versement d'une fraction de TVA) et de la réforme des impôts de production, au regard des recettes de fonctionnement, **l'autonomie financière de Nantes Métropole connaît un net recul en 2021 (- 18,5 points)**. Le ratio « ressources fiscales conditionnées à un taux voté annuellement par les élus / recettes totales de fonctionnement » **s'élève ainsi désormais à 31%, contre 49,5% en 2020**.

Évolution de l'autonomie financière de Nantes Métropole



Une évolution en demi-teinte des dotations et compensations versées par l'État

Depuis 2011, le soutien financier de l'Etat se décompose en deux catégories de concours financiers, à savoir les dotations dites « classiques » (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) d'une part, et les compensations issues des réformes fiscales (FNGIR et DCRTP suite à la réforme de la taxe professionnelle, allocations compensatrices liées aux mesures réduisant les bases taxables) d'autre part :

- La refonte de la dotation d'intercommunalité mise en œuvre par la loi de finances en 2019 permet à la Métropole, grâce à son dynamisme démographique, de profiter d'une progression de 3,6 % de sa dotation d'intercommunalité, qui s'élève à 16,2 M€. Toutefois, dans le même temps, la dotation de compensation, seconde composante de la dotation globale de fonctionnement, subit un écrêtement de 1,5 M€ afin notamment de financer la péréquation (DSU, DSR) et l'actualisation des données nationales de population. **Au final, la DGF enregistre une baisse de 1 M€ pour s'établir à 92,8 M€.**
- Les compensations fiscales économiques enregistrent une progression de + 12,8 M€ en 2021, et s'établissent à 15,1 M€. Cette évolution repose sur l'exonération de base minimum de CFE pour les redevables réalisant un montant de chiffre d'affaires ou de recettes inférieur ou égal à 5 000 €, introduite en 2019, sur la perception d'un montant élevé de rôles supplémentaires et des tarifs des locaux professionnels qui ont progressé de près de 1% en moyenne sur le territoire de la Métropole. Les compensations relatives aux taxes ménages atteignent quant à elles 2,7 M€.
- Constants depuis 2014, les versements liés à la réforme de la taxe professionnelle (FNGIR et DCRTP) sont parfaitement stables. La DCRTP et le FNGIR se maintiennent respectivement à 16,3 M€ et 32 M€.
- Citons enfin 0,5 M€ au titre du FCTVA, suite aux dispositions législatives issues de la loi de finances pour 2016, qui élargissent l'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Une dotation de compensation départementale stabilisée

La dotation de compensation départementale consécutive aux transferts de compétence réalisés en 2017 s'élève à **8,4 M€ en 2021**, soit 0,1 M€ de plus qu'en 2020. Cette dotation recouvre les coûts liés à la voirie transférée et à trois compétences sociales : le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et l'information et la coordination gérontologique (CLIC personnes âgées).

Une progression des autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement augmentent en 2021 (+ 7,8 %), et s'établissent à 72,5 M€, contre 67,3 M€ en 2020. Ce niveau se rapproche du montant atteint en 2019 (74,5 M€).

Les ressources en provenance d'autres collectivités (hors DGD départementale et participations de l'Etat) progressent ainsi de près de 1,9 M€ pour s'établir à 10,7 M€ en 2021, contre 8,8 M€ en 2020. Cette hausse concerne principalement les participations de la Région (+ 1 M€), portant notamment sur l'accompagnement à la rénovation énergétique (PTRE et SARE), et de l'Etat (4,4 M€, soit + 0,6 M€). A noter également la participation de la Caisse d'Allocations Familiales au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage (0,5 M€).

Les recettes tarifaires ont également augmenté en 2021 (+ 2,3 M€), à l'image des redevances et recettes d'utilisation du domaine public (+ 0,8 M€), du forfait post-stationnement (+0,7 M€) reversé par la ville de Nantes, de la location des vélos en libre-service Bicloo (+ 0,3 M€) et des billetteries des équipements culturels en lien avec les fermetures en 2020 en périodes de confinements (+ 0,2 M€).

Les autres recettes de fonctionnement incluent par ailleurs des recettes exceptionnelles pour 8,6 M€ et le produit de la taxe de séjour (2,6 M€, contre 4,1 M€ en 2020). Celui-ci recule fortement (- 38%), en raison de la baisse des nuitées taxées en 2020. La taxe de séjour est en effet collectée avec une année de décalage, et a donc souffert de la crise sanitaire en 2020.

À noter également l'accroissement de 4,4% des recettes de mutualisations, liées aux remboursements de charges de structure et de personnel. En 2021, 42% des effectifs sont mutualisés, soit 1 638 agents, majoritairement avec la ville de Nantes (1 609 agents), sur un effectif total de 3 865 agents permanents.

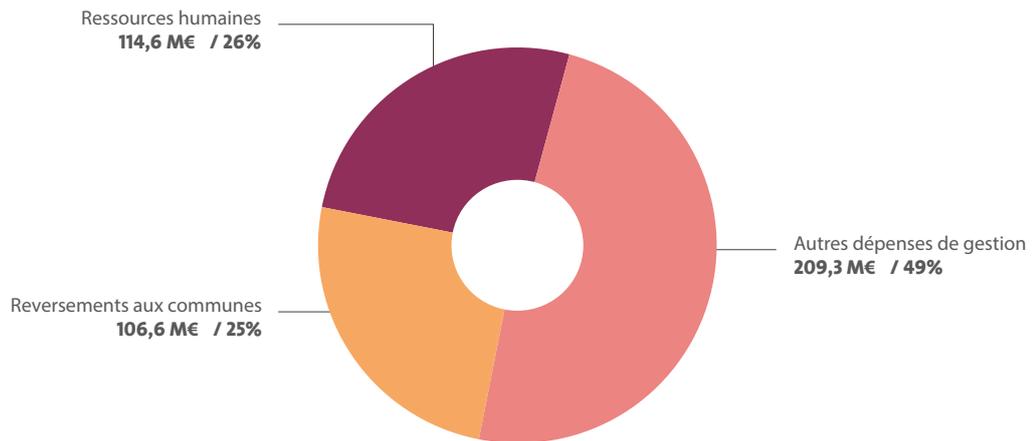
Définitions

Le produit de la fiscalité directe : somme des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières, CFE, CVAE, IFRER,...) payées par les contribuables, ménages et entreprises. Il faut y ajouter le Versement Mobilité pour déterminer les ressources fiscales totales.

Autonomie financière et fiscale : l'autonomie financière des collectivités territoriales est conçue comme une déclinaison du principe de libre administration des collectivités dans le domaine budgétaire et fiscal.

Les dépenses de gestion (hors frais financiers)

La structure des dépenses de gestion (hors frais financiers) en 2021 (430,5 M€)



L'évolution des dépenses de gestion (hors frais financiers)



Les dépenses de gestion (Les dépenses de gestion (donc hors frais financiers) de la collectivité **diminuent légèrement en 2021 (- 2,9%)**, mais demeurent à un niveau élevé (**à 430,5 M€**), par rapport à 2019 (406,4 M€), en raison de la crise sanitaire.

Les dépenses de personnel forment l'un des principaux postes de dépenses de fonctionnement de la Métropole. Atténuées des recettes de mutualisation (45,8 M€), elles représentent 26,6% des dépenses de gestion pour un montant de **114,6 M€** (contre 111,8 M€ en 2020, soit + 2,5%).

Plusieurs facteurs expliquent cette légère augmentation :

- L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité lié à l'évolution des carrières des agents : 1,6 M€ ;
- Les mesures nationales sur lesquelles la collectivité ne peut influencer : les revalorisations de grilles indiciaires en lien avec la mise en œuvre de la tranche 2021 des accords Parcours Professionnels Carrières Rémunération (PPCR) : pour 0,3 M€ ;
- La revalorisation du SMIC au 1^{er} octobre 2021 : pour 0,07 M€ qui aura ses effets budgétaires en 2022 ;

- Les conséquences contrastées de la crise sanitaire pour 2021 par rapport à 2020, avec un recours nouveau à des agents temporaires en particulier pour assurer le fonctionnement du centre de vaccination (0,5 M€), ou le retour à la normale des cotisations CNFPT après la réduction accordée en 2020 pendant la crise sanitaire (+ 0,2 M€) ;
- Les actions volontaristes mises en œuvre par la Métropole afin de conjuguer adaptation continue du service public pour répondre aux besoins des habitants, notamment via la création d'une police métropolitaine des transports (+0,3 M€) ;
- La montée en puissance de la mutualisation Nantes Métropole – Ville de Nantes, en particulier pour la direction Nature et Jardins, avec les nouvelles dépenses portées par Nantes Métropole (1,3 M€) se retrouvant compensées en recettes par la ville de Nantes.

Un maintien de la solidarité territoriale de Nantes Métropole envers ses communes membres

Dans la continuité des années précédentes, Nantes Métropole confirme sa politique de participation financière en direction de ses communes, afin de garantir l'équilibre territorial. Les versements aux communes se composent de deux enveloppes distinctes : les attributions de compensation (AC) d'une part, la dotation de solidarité communautaire (DSC) d'autre part. **La Métropole a redistribué 106,6 M€ en 2021**, soit une hausse de 0,3 M€ par rapport à l'année précédente (+ 0,3%). Les reversements aux communes représentent donc 24,8% des dépenses de gestion.

L'année 2021 n'ayant pas donné lieu à de nouveaux transferts de compétence, cette évolution, mineure, repose exclusivement sur la dotation de solidarité communautaire. Celle-ci progresse de 1%, passant de 33,6 M€ à 33,9 M€, en raison de son mode de calcul indexé sur l'évolution des dotations et compensations, et des recettes fiscales de la Métropole à taux constants.

Ainsi, **la Métropole contribue à la solidarité territoriale à hauteur de 50,7 € par habitant**, soit un niveau de redistribution important.

Les attributions de compensation se maintiennent quant à elles à 72,7 M€.

Des autres dépenses de gestion cohérentes avec la mise en œuvre du projet métropolitain et la sortie progressive de crise sanitaire

Les autres dépenses de gestion atteignent 209,3 M€ en 2021, en baisse de - 7%. Cette décrec recouvre toutefois des réalités différentes en fonction de l'objet des dépenses.

Hors dotation d'exploitation transports, les dépenses relatives aux **délégations de services publics (DSP)** supportées par le budget principal s'établissent **26,6 M€** en 2021 (soit+ 2,6 M€). En effet, un soutien supplémentaire de 1 M€ a été accordé à la DSP de la Cité des Congrès, ainsi que des ajustements sur les autres DSP (Château des Ducs de Bretagne : + 0,1 M€, Tourisme : + 1 M€, patinoire du Petit-Port : + 0,1 M€, Quartier de la Création : + 0,2 M€ ...) compte tenu de leur activité.

Nantes Métropole a par ailleurs dépensé **34,9 M€** en 2021 **pour honorer ses contributions obligatoires**, soit un montant en baisse de 2,1% par rapport à 2020. Le recul de 2,4% de la contribution versée au SDIS (- 0,6 M€), qui représente 69,4% de ces versements obligatoires, en constitue la principale explication. Les autres contributions, qui regroupent notamment les versements au Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO), à l'ESBANM, à Atlanpole, au pilotage de la mission de prévention des milieux aquatiques, ainsi qu'au Pôle Métropolitain Nantes – Saint-Nazaire se maintiennent quant à elles à 10,7 M€.

Les subventions, qui **s'élèvent à 49,2 M€** (hors subventions versées aux communes pour 1,1 M€), enregistrent une forte diminution enregistrent une forte diminution (- 28,8%), après une année 2020 marquée par les versements exceptionnels aux budgets annexes (34 M€, contre 13,5 M€ en 2021), tout en restant à un niveau plus élevé que 2019 (30,3 M€). Les subventions versées aux associations (27,7 M€) augmentent de 2,2 M€ (+ 8,6 %), notamment à destination des associations d'insertion (+ 14%) et de l'économie sociale et solidaire (+ 13,1 %).

Les dépenses dédiées aux politiques métropolitaines s'établissent à 38,4 M€ en 2021, contre 34,2 M€ en 2020, soit une hausse de 4,2 M€, notamment en raison de la mise en place du budget unique mutualisé du Département ressources numériques (4,5 M€), qui fait également l'objet de remboursements par la Ville de Nantes à la Métropole.

209,3
millions d'euros
de dépenses de
gestion en 2021

Les autres charges de gestion regroupent également **les moyens généraux des services publics**, qui enregistrent une hausse de 2,5 M€ et **s'établissant désormais à 25,4 M€**, du fait une nouvelle fois de la crise sanitaire dont l'impact se poursuit, notamment sur l'acquisition de matériel de protection individuelle. Ces dépenses portent également sur l'achat de prestations de services informatiques, des frais de télécommunication, ...

Les charges de structures patrimoniales s'élèvent quant à elles à **25,9 M€**, soit un montant proche de celui enregistré en 2020 (25,4 M€).

Les autres charges financières, qui représentent **7,8 M€**, sont principalement composées de la contribution de la Métropole au FPIC (1,8 M€) et d'autres reversements de fiscalité (1 M€), des dotations aux provisions (1,3 M€), de titres annulés sur exercices antérieurs (0,7 M€), etc...

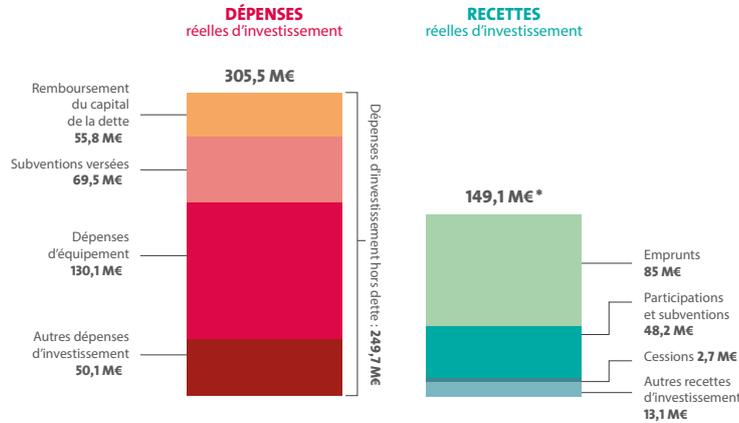
Définitions

Dépenses d'intervention : elles regroupent l'ensemble des dépenses de politiques publiques en fonctionnement relatives à la mise en œuvre des services publics offerts par Nantes Métropole.

Les reversements aux communes membres : l'attribution de compensation a pour objectif de neutraliser l'impact pour les communes des transferts de fiscalité à la Métropole, tout en tenant compte des économies de charges effectuées du fait des transferts de compétences. La dotation de solidarité communautaire est un reversement obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2020, permettant à Nantes Métropole de répartir équitablement entre les communes membres une partie de la croissance des ressources fiscales.



La section d'investissement



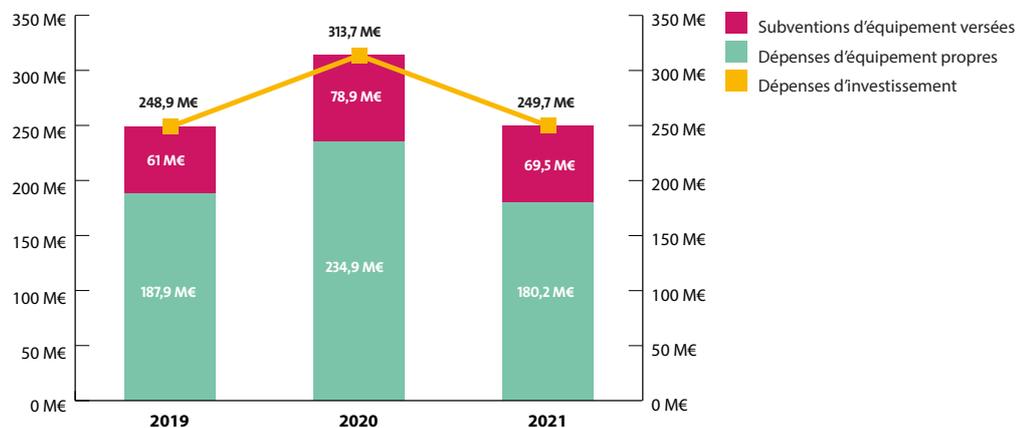
* Tenant compte des excédents de fonctionnement des années précédentes (1068), les recettes d'investissement de la Métropole s'élèvent à 279,7 M€.

L'épargne et le financement des investissements

Après un tassement en 2020 avec la crise sanitaire, un retour de l'autofinancement qui contribue à la réalisation d'un haut niveau d'investissement

En M€	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	586,3	593,3	606,2
Dépenses réelles de gestion (hors frais financiers)	406,4	443,2	430,5
Épargne de gestion	179,8	150,2	175,7
Taux d'épargne de gestion	30,7 %	25,3 %	29 %
Charges financières	7,2	7,2	7
Capacité d'autofinancement brute	172,6	143	168,7
Taux d'épargne brute	29,4 %	24,1 %	27,8 %
Remboursement des emprunts	59,4	52,7	55,8
Capacité d'autofinancement nette	113,2	90,2	112,9
Taux d'épargne nette	19,3 %	15,2 %	18,6 %

Évolution des dépenses d'investissement et de leurs composantes



Conséquence de la baisse des dépenses de gestion (- 2,9%, soit - 12,7 M€), correspondant aux dépenses de fonctionnement hors frais financiers, et des recettes de fonctionnement (+ 2,2%, soit + 12,8 M€), **l'épargne de gestion enregistre un rebond en 2021**. Celle-ci s'établit ainsi à **175,7 M€**, contre 150,2 M€ en 2020 (+ 25,5 M€). Toutefois, ce niveau d'épargne reste inférieur à celui enregistré en 2019 (179,8 M€) mais tend à s'en rapprocher, à la faveur de la sortie progressive de la crise sanitaire.

Le taux d'épargne de gestion augmente donc lui aussi **et passe de 25,3% à 29%** (contre 30,7% en 2019). Ces niveaux sont compatibles avec la poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement, afin de dégager un niveau d'épargne suffisant pour autofinancer une part significative des investissements, tout en limitant l'accroissement trop rapide de l'encours de dette.

Les frais financiers, recouvrant les intérêts de la dette et les frais liés à la gestion de la trésorerie, se maintiennent pour leur part à 7 M€ en 2021 (contre 7,2 M€ en 2020). Cette stabilité s'inscrit à la fois dans un contexte local de ré-endettement maîtrisé, et dans un contexte international marqué par des taux d'intérêt des emprunts bancaires qui se maintiennent à des niveaux historiquement bas. La constance des frais financiers, conjuguée à l'amélioration de l'épargne de gestion, se traduit par la hausse, dans des proportions identiques à l'épargne de gestion, **de la capacité d'autofinancement brute, qui s'élève à 168,7 M€, niveau cependant plus faible qu'en 2019** (172,6 M€).

Les remboursements d'emprunts s'accroissent également en 2021 (+ 3 M€), de sorte que **l'épargne nette s'établit à 112,9 M€** (contre 90,2 M€ en 2020 et 113,2 M€ en 2019).

L'exercice 2021 se caractérise donc par un retour progressif à des niveaux d'épargne d'avant crise sanitaire. Hors dépenses supplémentaires générées par cet événement, en particulier les subventions exceptionnelles versées aux budgets annexes « Transports collectifs » et « Stationnement », bien qu'inférieures aux subventions versées en 2020, l'autofinancement de la Métropole se serait en effet accru.

Les montants d'épargne ainsi dégagés permettent la réalisation du projet métropolitain et la préservation d'une situation financière saine.

Des investissements couverts à plus de 70% par les ressources propres de la Métropole

Le cumul de l'épargne nette de Nantes Métropole, s'élevant à 112,9 M€ et des recettes d'investissement hors emprunts, pour un montant de 64,1 M€, contribue au financement de 70,9 % des investissements en 2021.

Ce ratio progresse sensiblement par rapport à l'exercice 2020 (63,1%) mais reste en deçà du niveau enregistré en 2019 (79,5%), en raison de la baisse sensible des recettes d'investissement par rapport à 2019 (- 25%), notamment du fait d'un ralentissement du FCTVA (- 34%) et des recettes liées à la taxe d'aménagement (- 9,5%).

Le total des dépenses d'investissement engagées par la Métropole sur son budget principal en 2021, 249,7 M€, est composé de deux enveloppes distinctes :

- Les dépenses d'équipement propres, qui portent sur les projets portés directement par la Métropole. Elles s'établissent à 180,2 M€ en 2021.
- Les subventions d'équipement et les autres dépenses d'investissement, qui représentent 69,5 M€. Cette enveloppe est essentiellement constituée des subventions versées par la collectivité à ses partenaires, en baisse sensible (- 11,6 %).

En 2021, l'effort d'investissement a essentiellement porté sur le développement urbain du territoire, les espaces publics ainsi que les mobilités (hors transports collectifs).

La politique Conciliation et usage des espaces publics, premier poste de dépenses d'investissement du budget principal, a nécessité 51,8 M€ en 2021. Nantes Métropole confirme ainsi sa volonté de se donner les moyens de ses ambitions pour poursuivre notamment **les aménagements de voiries dans le cadre des contrats territoriaux (18,1 M€)**. Les dépenses d'entretien, rénovation et sécurité de la voirie, de l'éclairage public et du patrimoine arboré ont représenté 15,7 M€, alors que les dépenses d'entretien des ouvrages d'art se sont élevées à 1,4 M€. Le plan d'action pour les économies d'énergie en matière d'éclairage public a nécessité 1,9 M€, devant permettre des économies de fonctionnement.

La Politique Fabrique de la Ville écologique et solidaire a représenté 36,7 M€ de dépenses d'investissement. Cette politique regroupe notamment les participations versées dans le cadre des ZAC et CPA pour l'aménagement du territoire. En 2021, ont ainsi été versés 11,4 M€ pour les aménagements sur l'île de Nantes, 8,4 M€ pour la ZAC Pirmil Les Isles, et 5,6 M€ pour la CPA Bas Chantenay. Les aménagements de la place de la Petite Hollande se sont poursuivis pour 0,9 M€. Parallèlement, la première phase de l'opération « Eaux et Paysages » sur le tronçon Indre - La Montagne (1,3 M€) s'est achevée en 2021 pour finaliser le sentier de 1,5 km, comprenant un belvédère sur la Loire, la réhabilitation de deux passerelles, le réaménagement de la Chaussée de Robert sur l'ancienne digue, ainsi qu'une micro-station d'observation aménagée sur l'ancienne île d'Indret. Par ailleurs, les études relatives au confortement des berges à Couëron se sont poursuivies, ainsi que la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en valeur des bords de Loire à Basse-Goulaine.

En matière d'Habitat, Logement et Hospitalité, la Métropole a poursuivi ses engagements, pour un montant total de **26,8 M€** en 2021. La Métropole a dépensé 7,4 M€ pour la construction de logements sociaux et 2,5 M€ pour la réhabilitation, notamment écologique, et l'adaptation du parc social. Quant au parc privé, ce sont plus de 2 M€ qui ont été dépensés, dont 1,3 M€ au titre de la prime thermique et 0,5 M€ au titre de l'aide à l'accession d'un logement abordable. L'entretien des aires d'accueil et des terrains familiaux des gens du voyage a enfin généré 0,9 M€ de dépenses.

Au sein du budget principal, la politique des Mobilités représente en 2021 plus de 29,6 M€ (14,6%) de dépenses d'investissement.

Au titre des déplacements actifs, le montant total des investissements s'élève à 3,7 M€. Il s'agit principalement de la poursuite de la mise en œuvre des itinéraires autour de la Loire à Vélo pour 1,4 M€ avec les aménagements du Port à Bois et la liaison Indret. La pérennisation des nombreux aménagements vélos créés dans le cadre de l'urbanisme tactique représente, en 2021 une dépense d'investissement à hauteur de 0,7 M€ dont 0,5 M€ pour la requalification du boulevard Guy Mollet. Par ailleurs, le programme de stationnement vélo s'est poursuivi avec la pose de nouvelles consignes sur de nouveaux sites ou en remplacement de consignes hors service pour 0,1 M€. Le reste des dépenses concerne notamment les aménagements Plan vélo pour 0,2 M€, les subventions à l'acquisition de vélo à assistance électrique (VAE) ou vélo cargo pour 0,6 M€.

Dans le cadre du projet de transfert des installations ferroviaires du site de Nantes Etat au Grand Blottereau, actuellement en cours, Nantes Métropole a versé une participation de 16 M€ pour les travaux.

Le soutien à la recherche et aux innovations a été conforté en 2021, avec 17,6 M€ mandatés, notamment dans le cadre des travaux de construction du bâtiment universitaire rue Bias (6 M€) et de la plateforme de valorisation économique et créative dans les Halles 1 & 2 (2,4 M€). Concernant le soutien à l'enseignement supérieur, la Métropole a versé des participations pour la construction de l'École de Design (1,7 M€), de l'École des Beaux-Arts (2,2 M€), du Pôle universitaire interdisciplinaire (0,7 M€), de l'École Nationale Supérieure de la Magistrature (0,8 M€) et des bibliothèques universitaires e-learning (0,3 M€). Le soutien à la recherche a permis de financer, dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région, l'INRA (0,2 M€), l'IMT Atlantique (0,2 M€) ou encore l'IRT Jules Verne (0,5 M€). Enfin, au titre du soutien aux pôles de compétitivité, 0,3 M€ ont été versés au fonds d'amorçage Go Capital Amorçage II et la même somme au programme accélérateur de l'IRT Jules Verne, ainsi que 0,1 M€ au fonds d'expérimentation City Lab.

En matière de Politique de la ville, ce sont 13,5 M€ qui ont été mandatés en 2021. Ce montant se répartit dans les différents quartiers : Bellevue (0,9 M€), Nantes Nord (1,4 M€), Les Dervallières (2,2 M€), Bottière Pin Sec (3,8 M€), Malakoff - Pré Gauchet (3,6 M€), et Preux (0,8 M€) notamment.

Les dépenses rattachées à **la politique Rayonnement et ouverture au monde ont représenté 12,6 M€** en 2021. En matière de Tourisme, 3,7 M€ ont été mandatés, dont 2,6 M€ pour les Machines de l'île (construction du Grand Héron, du caméléon, des oies et colibris). Les dépenses liées aux équipements culturels s'établissent à 2 M€ et ceux pour les équipements sportifs à 4 M€, avec notamment le solde des paiements pour l'extension et la réhabilitation du Palais de sports pour 1,2 M€ et les travaux sur la Beaujoire pour 2,5 M€ (modernisation des sanitaires, aménagements en vue de la coupe du monde de rugby...). Enfin, l'entretien, la restructuration et la remise à niveau numérique de la Cité des Congrès a pesé pour 2,8 M€.

La politique Economie et emploi responsable s'est portée à 5,7 M€, avec notamment la création et l'aménagement des sites d'activités pour 1,7 M€, le solde des paiements pour le transfert du MIN pour 2,4 M€ et la subvention d'équipement versée dans le cadre de la DSP de gestion et d'animation du patrimoine immobilier économique métropolitain (PIEM) pour 1,2 M€.

Enfin, **la politique Energie Climat représente 5 M€**, dont 4,2 M€ de subventions versées pour la rénovation énergétique BBC. L'installation de panneaux photovoltaïques se poursuit par ailleurs sur les bâtiments métropolitains, avec en particulier le lancement du projet sur les P+R de Vertou et de Neustrie (coût total estimé à 1 M€).

Ces quelques exemples illustrent **le volontarisme de la Métropole à poursuivre son ambition pour le territoire, qui se traduit notamment par un fort niveau d'investissement.**



LES BUDGETS ANNEXES

Nantes Métropole dispose d'un budget annexe portant sur un service public administratif (le budget déchets) et de 5 budgets annexes relatifs aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) :

- Budget Transports collectifs
- Budget Eau
- Budget Assainissement
- Budget Locaux industriels et commerciaux
- Budget Stationnement

Budget Collecte et traitement des déchets (hors neutralisation des flux croisés)

En M€	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	77,6	77,6	89,5
Dépenses réelles de fonctionnement	76,1	69,7	78,3
Capacité d'autofinancement brute	1,5	7,9	11,2
Taux d'épargne brute	1,9 %	10,2 %	12,6 %
Remboursement des emprunts	1	1	1
Capacité d'autofinancement nette	0,5	6,9	10,2
Taux d'épargne nette	0,6 %	8,9 %	11,4 %
Dépenses d'investissement (hors dette)	5,4	6,5	9,3
Encours de dette au 31 décembre	6,0	5,0	4,0
Capacité de désendettement	4,1 ans	0,6 an	0,4 an

Les recettes de fonctionnement progressent significativement, à **89,5 M€** en 2021, par rapport à l'exercice précédent (77,6 M€). Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (66 M€), qui représente 74% de ces recettes, a ainsi progressé de 1,3 M€, de la même manière que les prestations de services, qui augmentent de 1,8 M€. S'ajoute à ces recettes, un versement exceptionnel de 8 M€ correspondant au remboursement de l'assurance suite à l'incendie du centre de tri en 2017. En revanche, les attributions et participations diminuent de 0,2 M€.

Parallèlement, la recette de redevance spéciale qui s'applique aux professionnels produisant plus de 1 020 litres de déchets hebdomadaires s'élève à 2 M€, après une baisse en 2020 liée à la crise sanitaire et à la fermeture des établissements. La Métropole avait en effet voté à ce titre une exonération de redevance spéciale équivalente à un trimestre, tandis que la fermeture d'un grand nombre de commerces et des écoles s'était traduite par une réduction du volume de déchets. La décision de la Métropole de prolonger l'exonération partielle de redevance spéciale au 2^e semestre 2020 impacte encore les comptes 2021 puisque ce produit reste encore inférieur à celui d'avant crise sanitaire de 2019 (2,4 M€).

Enfin la revente par Nantes Métropole des matériaux triés (papier, carton, verre, ferraille) progresse de 112 % en raison de la crise des matières premières qui augmente la demande en matières recyclées et permet d'obtenir des tarifs de reprise en forte évolution.

Les dépenses de fonctionnement représentent 88% du budget pour un montant de **78,3 M€** en 2021, contre 69,7 M€ en 2020 et 76,1 M€ en 2019. Le traitement des déchets constitue le premier poste de dépenses (29,4 M€), en progression importante de 19 % soit 4,8 M€ par rapport à 2020 et explique en grande partie la hausse des dépenses constatée entre 2020 et 2021. Il est suivi des coûts de collecte (17,9 M€) et de la masse salariale (16,3 M€). La gestion des déchetteries représente quant à elle 6,2 M€, en hausse de 13%, principalement en raison du renouvellement des marchés publics d'exploitation des déchetteries hors Nantes en avril 2020 qui ont entraîné une hausse significative des tarifs. Le coût d'évacuation des déchets en bas de quai est également à la hausse (+ 0,3 M€) avec des tonnages en augmentation (+ 24 000 tonnes). Par ailleurs, les dépenses de surveillance et de sécurisation des sites sont également en progression mais restent indispensables en raison de la présence très importante des récupérateurs. Les frais financiers sont enfin mineurs puisqu'ils s'élèvent à moins de 0,2 M€.

De par son mode de financement (TEOM, redevances), le budget annexe des déchets a vocation à être équilibré. Le montant de l'épargne brute dégagée connaît cependant un rebond de 3,3 M€, pour s'établir à 11,2 M€ (contre 7,9 M€ en 2020 et 1,5 M€ en 2019). Hors versement exceptionnel, l'épargne brute s'élève à 3,2 M€.

La progression de l'épargne brute conjuguée à la stabilité des remboursements d'emprunt (1 M€) aboutit à une hausse équivalente de l'épargne nette (10,2 M€ en 2021), qui permet par conséquent de financer l'intégralité des investissements réalisés.

Les dépenses d'investissement hors dette atteignent en effet **9,3 M€** en 2021, contre 6,5 M€ en 2020 et 5,4 M€ en 2019. Ceux-ci ont notamment porté sur le renouvellement des véhicules de collecte (5,3 M€), les nouvelles dotations et le renouvellement des bacs roulants et des colonnes à verre (0,7 M€), le renouvellement du parc de conteneurs enterrés (0,4 M€), le financement de broyeurs et composteurs individuels ou collectifs (0,7 M€), la réhabilitation de déchetteries communales (hors Nantes) pour 0,7 M€, ainsi que les travaux de renforcement de la sécurité (0,2 M€).

Le surplus d'épargne disponible ainsi que les recettes d'investissement perçues, constituées principalement du FCTVA (0,9 M€), sont donc venues alimenter le fonds de roulement en prévision des futures dépenses.

L'encours de dette du budget annexe Déchets s'établit à 4 M€ au 31 décembre 2021. La forte hausse enregistrée par l'épargne brute permet d'afficher **une capacité de désendettement excellente, inférieure à 1 an**, comme en 2020 (4,1 ans en 2019).

Présentation générale des budgets annexes SPIC (hors neutralisation des flux croisés)

En M€	Transport	Eau	Assainissement	LIC*	Stationnement	TOTAL
Recettes réelles de fonctionnement	198,1	106,3	58	1,9	16,8	381,2
Dépenses réelles de fonctionnement	197,6	86,1	31	0,5	9,7	325,0
Capacité d'autofinancement brute	0,5	20,3	26,9	1,4	7,1	56,2
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>0,2%</i>	<i>19,1%</i>	<i>46,5%</i>	<i>72,3%</i>	<i>42,2%</i>	<i>14,7%</i>
Remboursement des emprunts	16,6	5,4	4,2	0,1	1,4	27,6
Capacité d'autofinancement nette	-16,1	14,9	22,8	1,3	5,8	28,6
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>-8,1%</i>	<i>14,0%</i>	<i>39,3%</i>	<i>68,5%</i>	<i>34,1%</i>	<i>7,5%</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	65,6	24,0	20,2	0,2	3,2	113,2
Encours de dette au 31 décembre	268,5	53,2	12,5	0,6	18,9	353,7
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>/</i>	<i>2,6 ans</i>	<i>0,5 an</i>	<i>0,4 an</i>	<i>2,7 ans</i>	<i>6,3 ans</i>

* Locaux industriels et commerciaux

Les recettes de fonctionnement des SPIC se stabilisent (+ 0,2%) entre 2020 et 2021 pour atteindre **381,2 M€** (380,3 M€ en 2020 et 384,4 M€ en 2019). Cependant, cette stabilité masque des évolutions contrastées, au sein des budgets annexes SPIC. Tandis que les recettes de fonctionnement du budget « Transports collectifs » diminuent fortement (- 24,9 M€), l'ensemble des autres budgets annexes SPIC voient leur recettes progresser.

Les dépenses de fonctionnement connaissent une reprise (+ 8%) et s'établissent à **325 M€**.

L'épargne brute dégagée en 2021 décroît donc sensiblement, passant de 79,4 M€ à 56,2 M€, et le taux d'épargne brute baisse de 6 points pour atteindre 14,7%.

Les remboursements d'emprunt se sont parallèlement accrus (+ 2,1 M€) et s'élèvent à 27,6 M€. L'épargne nette s'élève par conséquent à 28,6 M€ (- 25,4 M€) et représente désormais 7,5% des recettes de fonctionnement (14,2% en 2020).

Cette épargne permet de couvrir plus de 25% des dépenses d'investissement de l'année qui s'élèvent à 113,2 M€. Le solde est financé par le recours à l'emprunt (40,4 M€ sur le budget annexe « Transports collectifs ») et les ressources propres d'investissement.

Compte tenu des emprunts souscrits, l'encours de dette des SPIC augmente de 13 M€ et passe de 340,7 M€ à 353,7 M€ au 31 décembre 2021.

Au regard de l'évolution de l'épargne brute, **le ratio de capacité de désendettement des budgets annexes SPIC** de Nantes Métropole **augmente pour s'établir à 6,3 ans** en 2021 (4,3 ans en 2020).

Budget transports collectifs

En M€	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	215,7	223,1	198,1
Dépenses réelles de fonctionnement	192,2	190,4	197,6
Capacité d'autofinancement brute	23,5	32,7	0,5
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>10,9 %</i>	<i>14,7 %</i>	<i>0,2 %</i>
Remboursement des emprunts	12,7	15	16,6
Capacité d'autofinancement nette	10,9	17,7	-16,1
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>5%</i>	<i>7,9%</i>	<i>-8,1%</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	82,7	60,4	65,6
Encours de dette au 31 décembre	196,1	244,7	268,5
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>8,3 ans</i>	<i>7,5 ans</i>	<i>/</i>

Avec 279,8 M€ de dépenses totales en 2021, en augmentation de 5,3% par rapport à l'année précédente, le budget annexe « Transports collectifs » est le plus important de Nantes Métropole. Le niveau de dépenses reste néanmoins inférieur à celui de 2019 (287,6 M€).

Les recettes de fonctionnement liées aux transports collectifs sont en baisse (- 11,2%) par rapport à l'année précédente et s'élèvent à 198,1 M€ en 2021, notamment du fait de la crise sanitaire qui continue de générer une fréquentation des transports publics plus faible qu'en 2019. Par ailleurs, la décision de gratuité des transports en commun le week-end à compter d'avril 2021 et de la baisse des abonnements impactent également les recettes tarifaires. Ainsi, pour 2021, une perte de ressources de 6,9 M€ est observée.

Les recettes de fonctionnement se composent essentiellement d'une quote-part de 80 % du versement mobilité (le solde étant versé au budget principal au titre des dépenses affectées à la mobilité), qui représente la principale recette de fonctionnement, et qui atteint 140,9 M€ en 2021, en hausse de 9,2 M€. À partir de 2022, ce versement mobilité sera affecté à 100% au budget annexe transports pour contribuer à son équilibre, compte tenu des forts enjeux d'investissement nécessaires au développement des transports publics pour favoriser la transition écologique.

Les dotations versées par l'Etat (3,2 M€) et la Région (0,6 M€) au titre des transports scolaires ont en revanche été maintenues au niveau de l'exercice précédent.

La diminution des recettes de fonctionnement est liée à trois facteurs principaux :

- La mise en place de la gratuité et l'adaptation de l'offre le week-end ;
- La baisse du prix des abonnements de 20% ;
- La poursuite des impacts de la crise sanitaire sur la fréquentation en baisse par rapport à 2020 (- 15%) et la perte de recettes associées.

Toutefois, cette baisse des recettes de fonctionnement est atténuée par le versement d'une subvention exceptionnelle de 7,8 M€ du budget principal, afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire qui perdurent.

Les dépenses de fonctionnement représentent près de 71% du budget pour un montant de 197,6 M€ en 2021, en hausse de 3,8% par rapport à 2020. Les dépenses brutes de la DSP Transports conclue avec la SEMITAN en constituent la majeure partie (186,5 M€), suivies de la masse salariale (1,9 M€), des frais généraux (1,8 M€), des loyers de crédit-bail des rames de tramway (0,7 M€) et des dépenses liées à l'intermodalité TAN / TER (0,7 M€), régie par une convention conclue avec la Région.

Solde de la section de fonctionnement, l'épargne brute atteint 0,5 M€ en 2021, en baisse de 32,2 M€ par rapport à 2020, exercice marqué par le versement d'une importante subvention exceptionnelle du budget principal (30 M€).

Avec 65,6 M€, les investissements liés aux transports représentent un poste de dépense majeur pour la Métropole. Ces investissements ont notamment porté sur l'acquisition de nouvelles rames de tramway (26,7 M€), la poursuite du renouvellement de la flotte de bus (9,5 M€) et la rénovation du tramway sur le secteur Commerce / Médiathèque (8,3 M€), l'opération de développement des nouvelles lignes de tramway (3 M€), le renouvellement du système de vidéosurveillance embarquée dans l'ensemble du parc bus et tramway (2,6 M€), la création d'un nouveau centre technique et d'exploitation (CETEX) tramway sur la site de Babinière et la deuxième phase de la connexion des lignes 1 et 2 de tramway (2 M€), le système d'aide à l'exploitation du tramway (1,6 M€) ainsi que la mise en accessibilité des arrêts de bus (1,6 M€).

Conséquence de ce haut niveau d'investissement, notamment au regard de l'épargne nette et des ressources propres d'investissement (15,5 M€), un emprunt de 40,4 M€ a été souscrit. L'encours de dette s'établit à 268,5 M€ fin 2021, contre 244,7 M€ au 31 décembre 2020, entraînant une absence temporaire de capacité de désendettement en 2021. Ainsi, si l'épargne nette est exceptionnellement négative, le résultat global de clôture (excédents cumulés) atteint 6,6 M€ fin 2021 (contre 32,5 M€ fin 2020).

Budget eau

En M€	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	99,5	97,4	106,3
Dépenses réelles de fonctionnement	80	76,3	86,1
Capacité d'autofinancement brute	19,5	21,1	20,3
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>19,6 %</i>	<i>21,7 %</i>	<i>19,1 %</i>
Remboursement des emprunts	5,3	5,3	5,4
Capacité d'autofinancement nette	14,2	15,8	14,9
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>14,3 %</i>	<i>16,2 %</i>	<i>14 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	13	16	24
Encours de dette au 31 décembre	63,7	58,3	53,2
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>3,3 ans</i>	<i>2,8 ans</i>	<i>2,6 ans</i>

Avec 115,5 M€ de dépenses totales, le budget annexe de l'Eau occupe une place importante au sein du budget global de Nantes Métropole.

Les recettes d'exploitation atteignent 106,3 M€ en 2021, en hausse (+ 9,1%) par rapport à 2020, et à un niveau supérieur à 2019 (99,5 M€).

Cette situation repose principalement sur l'augmentation concomitante de plusieurs postes de recettes tels que les ventes d'eau (35,9 M€, + 9,7% entre 2020 et 2021), les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau (11 M€, + 8%) et la redevance d'assainissement collectif (32,3 M€, +10,7%), les recettes d'abonnements (19,3 M€, + 7,3%) qui augmentent du fait de la hausse du nombre d'abonnés et de la poursuite de l'individualisation des compteurs dans les logements collectifs, ainsi que les recettes liées aux branchements d'eaux pluviales facturées aux usagers par les exploitants (2,9 M€, + 11,1 %).

Les dépenses de fonctionnement, qui représentent 75% du budget, connaissent elles aussi une reprise (+ 12,8%) et s'établissent à 86,1 M€.

Elles comprennent essentiellement :

- Les dépenses de gestion, notamment les charges liées à la production d'eau (10,2 M€) dont les frais d'exploitation de l'usine de production d'eau (7,6 M€) et les achats d'eau (2,6 M€), ainsi que les dépenses de distribution d'eau (4,5 M€). Les dépenses liées à la tarification sociale, dont l'objectif est de garantir un accès à l'eau pour tous à un prix accessible, représentent un coût de 0,5 M€. Cette somme, inscrite en totalité au budget de l'eau, fait l'objet d'un financement à hauteur de 50 % par le budget assainissement ;
- Les charges des personnels assurant le suivi de cette politique, en hausse de 3,8% par rapport à 2020, et qui s'établissent à 13,7 M€ ;
- Les frais financiers qui s'élèvent à 1 M€ soit une baisse de 16,8% par rapport à 2020.

Les dépenses de fonctionnement ayant augmenté plus fortement que les recettes de même nature (respectivement + 12,8% et 9,1%), l'épargne brute s'est logiquement tassée, passant de 21,1 M€ à 20,3 M€ entre 2020 et 2021. Toutefois, elle demeure à un niveau supérieur à celui de 2019 (19,5 M€). La légère augmentation concomitante du volume des remboursements d'emprunts (5,4 M€ en 2021 contre 5,3 M€ en 2020) induit une diminution de l'épargne nette (- 5,8%) qui atteint 14,9 M€. Cependant, sur la période 2019 – 2021, celle-ci augmente de 5 % (14,2 M€ en 2019).

Les dépenses d'investissement 2021, 24 M€ hors remboursement du capital de la dette, augmentent à nouveau (+ 50%), dont la poursuite des travaux de modernisation de l'usine de l'eau (9,7 M€). La majeure partie des dépenses d'investissement porte toutefois sur les opérations récurrentes que sont les études, travaux neufs et gros entretiens de production ou aux extensions et renouvellement de réseau de distribution (10,8 M€) ainsi que la réalisation de branchements (0,5 M€).

La hausse sensible des investissements a été presque intégralement financée par des ressources propres, dont 2,6 M€ de subventions, des avances remboursables de l'Agence de l'Eau (0,3 M€) et par le fonds de roulement (- 6,2 M€).

L'encours de dette du budget annexe Eau s'établit à 53,2 M€ au 31 décembre 2021. La conjugaison de la diminution de l'encours de dette et de la hausse de l'épargne brute induit une amélioration de la capacité de désendettement à 2,6 ans (contre 2,8 ans en 2020 et 3,3 ans en 2019).

Budget assainissement

En M€	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	55	48	58
Dépenses réelles de fonctionnement	30	28,5	31
Capacité d'autofinancement brute	25	19,6	26,9
Taux d'épargne brute	45,5 %	40,7 %	46,5 %
Remboursement des emprunts	4,2	4,2	4,2
Capacité d'autofinancement nette	20,9	15,4	22,8
Taux d'épargne nette	37,9 %	32 %	39,3%
Dépenses d'investissement (hors dette)	14,8	15,3	20,2
Encours de dette au 31 décembre	20,9	16,7	12,5
Capacité de désendettement	0,8 an	0,9 an	0,5 an

Les recettes de fonctionnement du budget annexe assainissement (58 M€) connaissent une reprise significative entre 2020 et 2021 (+ 21%), qui repose essentiellement sur l'augmentation de la redevance et des participations d'assainissement collectif (+ 20,1%), celles-ci représentant 88% des recettes totales. Ce rebond s'explique par la hausse (+77,3%) des recettes relatives à la « participation au financement de l'assainissement collectif » (PFAC), en lien avec le décalage de facturation de 2020 vers 2021 du fait des conséquences de la crise sanitaire et de la reprise des chantiers.

Les dépenses de fonctionnement ont elles aussi augmenté, bien que dans une moindre mesure (+ 9%), et s'établissent à 31 M€. Cette évolution résulte principalement des charges à caractère général, qui représentent 63% des dépenses de fonctionnement, et s'accroissent de 8,5%, mais aussi des autres charges de gestion courante, qui augmentent de 0,3 M€ (niveau quasi nul en 2020 ; 0,2 M€ en 2019), et des charges exceptionnelles (+ 0,5 M€), composées de créances annulées sur les exercices antérieurs.

Les charges de personnel, qui représentent 9,5 M€, ont quant à elles augmenté de 2,1%.

Les frais financiers (0,3 M€) diminuent de 24%.

La hausse plus importante des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de même nature engendre une augmentation de 7,4 M€ de l'épargne brute (+ 37,8%), qui s'établit à 26,9 M€ (contre 19,6 M€ en 2020 et 25 M€ en 2019).

Dans un souci d'entretien durable du patrimoine, la Métropole a engagé 20,2 M€ de dépenses d'investissement en 2021 dans le cadre notamment des opérations de réhabilitation des réseaux (7,9 M€), des travaux d'amélioration des ouvrages de traitement des eaux usées (3,2 M€), des opérations d'extension de réseaux secondaires (0,4 M€).

Les recettes d'investissement (1,1 M€) proviennent de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, au titre des infrastructures de collecte et transfert, des infrastructures de traitement, et de la mise en place du schéma directeur des eaux usées.

À l'image des exercices précédents, la Métropole n'a par ailleurs pas eu besoin pour financer ses investissements du budget assainissement de contracter de nouveaux emprunts en 2021.

Le désendettement du budget assainissement entrepris en 2015 se poursuit donc en 2021, avec des remboursements d'emprunt de 4,2 M€, proches de ceux réalisés les années précédentes. Ces remboursements étant stables, l'augmentation enregistrée par l'épargne brute se répercute directement sur l'épargne nette qui s'accroît donc elle aussi de 7,4 M€, pour s'établir à 22,8 M€, contre 15,4 M€ en 2020 et 20,9 M€ en 2019. La réduction de l'encours de dette à 12,5 M€ (16,7 M€ en 2020) permet enfin à la Métropole de conserver une capacité de désendettement très satisfaisante de 0,5 an.

Budget stationnement

En M€	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	12,6	10,7	16,8
Dépenses réelles de fonctionnement	4,3	4,7	9,7
Capacité d'autofinancement brute	8,3	6	7,1
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>65,7 %</i>	<i>56 %</i>	<i>42,2%</i>
Remboursement des emprunts	0,8	0,9	1,4
Capacité d'autofinancement nette	7,5	5	5,8
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>59,2 %</i>	<i>47,1 %</i>	<i>34,1 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	18	23,5	3,2
Encours de dette au 31 décembre	11,3	20,3	18,9
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>1,4 an</i>	<i>3,4 an</i>	<i>2,7 an</i>

Le budget annexe stationnement regroupe les stationnements payants hors voirie publique, autrement dit les parcs de stationnement, ainsi que la gestion des parcs-relais (P+R) à barrières. Il constitue un service public industriel et commercial (SPIC).

Composées des recettes directes des parkings en enclos et des redevances des parkings en gestion déléguée, **les recettes de fonctionnement du budget stationnement s'élèvent à 16,8 M€** en 2021, en hausse de 6,1 M€ par rapport à 2020 et de 4,2 M€ par rapport à 2019. Les recettes se répartissent entre les parkings gérés en régie (2,7 M€) et en gestion déléguée (6 M€), et les parcs relais (0,6 M€).

Ce budget a également perçu 1,8 M€ au titre du fonds de solidarité Covid-19 suite à la baisse subie de l'épargne brute en 2020, ainsi que 5,7 M€ de subvention d'équilibre du budget principal. Sans ces aides, les recettes de ce budget auraient encore baissées de 3,3 M€ par rapport à 2019 (avant crise sanitaire). Cette baisse est liée à la baisse de fréquentation des parkings depuis la pandémie et aux changements de comportement des usagers.

Les dépenses de fonctionnement ont quant à elles doublées entre 2019 et 2021, en raison de l'augmentation de la DSP « Cœur de Ville » (+ 3,7 M€). Elles comprennent les dépenses liées au pilotage des missions, à savoir la masse salariale (0,8 M€) et les frais généraux (1,3 M€, + 17,4 %), les frais d'exploitation des parkings gérés en régie (0,6 M€, + 43,6%) ainsi que les contrats de prestations conclus avec des opérateurs (5,7 M€ dont 3,9 M€ de subvention d'équipement ponctuelle versée dans le cadre du réaménagement du secteur Feydeau Commerce).

Conséquence de la forte reprise des recettes de fonctionnement, et malgré la progression des dépenses de même nature, l'épargne brute augmente et s'établit à la fin de l'année 2021 à 7,1 M€. Elle reste néanmoins inférieure au niveau enregistré en 2019 (8,3 M€). L'épargne nette (5,8 M€ en 2021) s'accroît également, dans de plus faibles proportions, en raison de la hausse des remboursements d'emprunts (+ 0,5 M€).

Les dépenses d'investissement, hors remboursement des emprunts, atteignent 3,2 M€, soit un montant sensiblement plus faible que ceux enregistrés au cours des exercices précédents (18 M€ en 2019, 23,5 M€ en 2020). Les principaux investissements réalisés en 2021 concernent les parcs relais (3,1 M€), à savoir :

- La fin des extensions des P+R en ouvrage Porte de Vertou et Neustrie, lesquelles ont été livrées respectivement en août 2020 et en janvier 2021 pour 2,2 M€ ;
- Des investissements dans différents P+R en 2021 pour 0,5 M€ ;
- L'achat en VEFA du parking Duguay Trouin conclu le 7 décembre 2020 (0,03 M€ de frais notariés versés en 2021). Ce parking de 180 places sera livré en 2023 ;
- Dans le cadre du marché de mandat passé avec la SEMITAN, un paiement en 2021 de 0,3 M€ pour des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du parc relais de Babinière d'environ 500 places, avec une livraison projetée en 2024-2025 ;
- Pour la rénovation des P+R, un versement de 0,2 M€ en 2021, essentiellement pour les études et travaux liés à la réhabilitation du P+R Recteur Schmitt, réhabilitation terminée fin 2021, et pour des travaux d'étanchéité réalisés sur l'édicule du P+R Huit Mai ;

- Le lancement des études préalables pour la réalisation d'un P+R Porte de l'Estuaire d'environ 150 places. Ce P+R sera en lien avec l'extension de la ligne Chronobus C20 jusqu'à la Gare Maritime en septembre 2022.

Ces dépenses sont couvertes à la fois par l'autofinancement dégagé et les ressources propres du budget. La capacité de désendettement s'établit à 2,7 ans au 31 décembre 2021, et l'encours de dette atteint 18,9 M€.

Budget locaux industriels et commerciaux

En M€	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	1,6	1,1	1,9
Dépenses réelles de fonctionnement	1,2	1,1	0,5
Capacité d'autofinancement brute	0,4	0,1	1,4
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>24,6 %</i>	<i>5,8 %</i>	<i>72,3 %</i>
Remboursement des emprunts	0,1	0,1	0,1
Capacité d'autofinancement nette	0,3	0	1,3
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>18,1 %</i>	<i>-0,3 %</i>	<i>68,5 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	1,8	0,05	0,21
Encours de dette au 31 décembre	0,7	0,6	0,6
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>1,8 an</i>	<i>9,8 ans</i>	<i>0,4 an</i>

Ce budget annexe est destiné à la gestion et l'exploitation d'un patrimoine immobilier communautaire mis au service des entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises, ...).

La reprise des loyers perçus (1,5 M€ contre 1,1 M€ en 2020), du fait de la fin de l'exonération appliquée durant le premier confinement de 2020, ainsi que les subventions exceptionnelles du fonds d'aide de l'Etat au titre du fonds Covid-19 (0,3 M€), permettent de financer les dépenses (0,5 M€) et le remboursement des emprunts (0,1 M€).

Seuls des investissements mineurs (0,2 M€) ont été réalisés en 2021.

L'encours de dette du budget est de 0,6 M€ au 31 décembre 2021. Compte tenu de la hausse de la capacité de financement brute (de 0,1 M€ en 2020 à plus de 1,4 M€ en 2021), la capacité de désendettement s'accroît fortement et atteint 0,4 an fin 2021. Cette évolution doit toutefois être relativisée, eu égard à la faiblesse des montants.



LEXIQUE ET PRINCIPES BUDGÉTAIRES

Épargne de gestion

collectivité après le financement des dépenses courantes, c'est-à-dire hors frais financiers. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion.

Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

Épargne nette

L'épargne nette est égale à la CAF diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

Taux d'autofinancement (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)

Rapport entre les recettes réelles et la CAF, le taux d'autofinancement mesure la part des recettes consacrée au financement des investissements.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute obtenue au cours de l'exercice considéré.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

Dépenses d'investissement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

Recettes propres disponibles

Elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions, ...).

Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 1er janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs.

Au 31 décembre, le fonds de roulement est égal au fonds de roulement au 1er janvier, auquel vient s'ajouter le solde budgétaire propre de l'exercice, soit la différence entre les titres de recettes et les mandats émis au cours de l'exercice considéré. C'est un stock de moyens financiers disponibles pour les mandaterments.

Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Au contraire des opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services, ...)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine (acquisitions, ventes, travaux, ...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation constitue pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) le seul versement obligatoire à destination des communes. Ses modalités d'évaluation sont fixées à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI). Elle est égale aux ressources fiscales transférées par la commune à la communauté l'année précédant la mise en place de la FPU, diminuées du coût net des charges transférées.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement obligatoire pour les communautés urbaines, les métropoles et la métropole de Lyon, au profit de leurs communes membres. Elle est régie, depuis le 1er janvier 2020, par

l'article L. 5211-28-4 du CGCT. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil communautaire, sous réserve de l'intégration de deux critères obligatoires : le revenu par habitant d'une part, le potentiel financier ou fiscal d'autre part. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale constitue l'une des dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficulté. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Elle bénéficie essentiellement aux communes de plus de 10 000 habitants. La progression de l'enveloppe dédiée à cette dotation est financée chaque année par la diminution des variables d'ajustement et l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre.

La dotation de solidarité rurale (DSR)

La dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certaines chefs-lieux d'arrondissement afin de tenir compte des charges supportées pour le maintien d'une vie sociale en milieu rural et de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Il s'agit également d'une dotation de péréquation, dont la progression de l'enveloppe est chaque année financée de la même manière que celle de la DSU.

La classification des risques des emprunts

Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Écart d'indices zone euro.	C	Option d'échange (swaption).
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro.	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro.	E	Multiplicateur jusqu'à 5

Les principes budgétaires et comptables

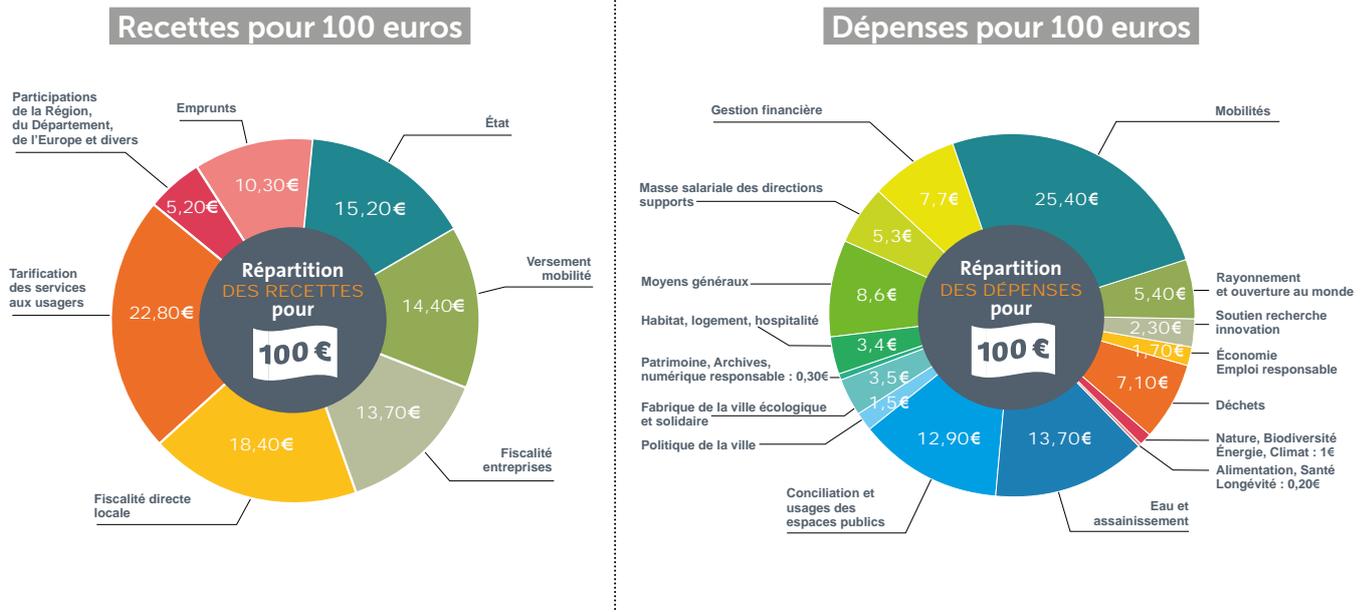
La comptabilité de la collectivité est une comptabilité de droits constatés. Elle enregistre non pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de base du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une collectivité est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

Le président exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

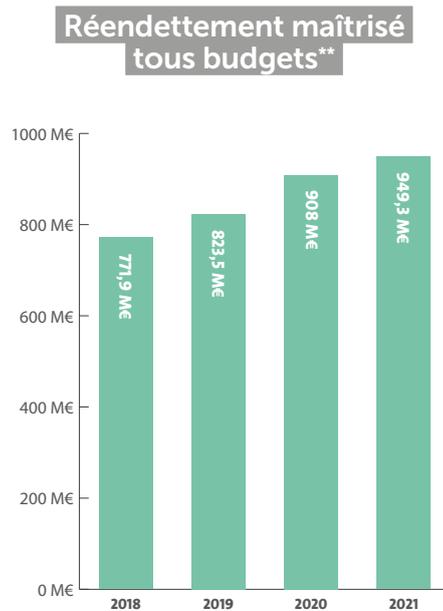
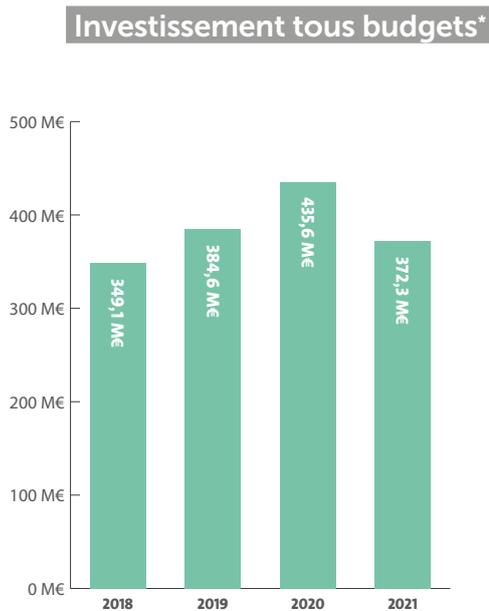
L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

DONNÉES DE SYNTHÈSE

Répartition des dépenses et recettes



L'investissement et l'endettement

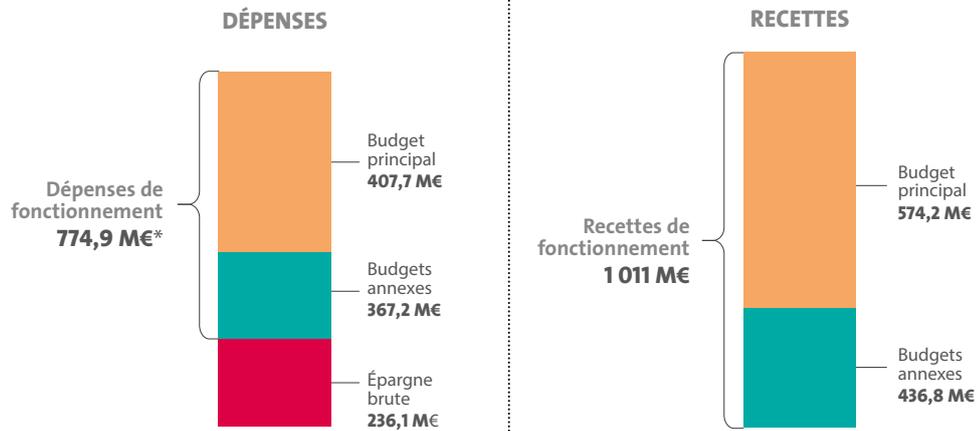


* Chiffre global des investissements de Nantes Métropole : cumul budget principal, budgets déchets et transports en commun, et autres budgets annexes industriels et commerciaux

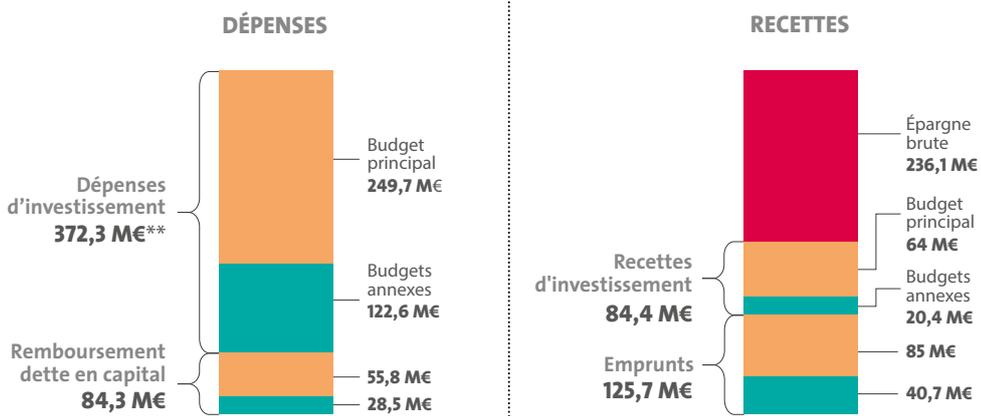
** Hors prêts action foncière accordés aux communes membres de Nantes Métropole

Compte administratif global de Nantes Métropole 2021

Fonctionnement : 774,9 M€



Investissement : 372,3 M€



■ Épargne brute ■ Budget principal ■ Budgets annexes

M€ : Millions d'euros

* Retraité des flux croisés entre budgets : 65,9 M€

** Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette en capital

Quelques chiffres en bref

- 1 231,5 M€**
 - > Montant du budget consolidé (dépenses)
- 372,3 M€**
 - > Total des investissements du budget consolidé (hors dette)
- 1 843,16 €**
 - > Dépenses totales par habitant en euros
- 557,20 €**
 - > Dépenses d'investissement par habitant en euros
- 949,3 M€**
 - > Encours de la dette consolidée au 31 décembre 2021
- 1 420,76 €**
 - > Dette par habitant en euros

Nantes Métropole regroupe 24 communes pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement durable et d'aménagement du territoire.

Avec **3 865** agents permanents (3745 équivalents temps plein), Nantes Métropole intervient au service de **668 000 habitants** autour des compétences suivantes : déplacements ; enseignement supérieur, recherche et innovation ; développement économique, emploi ; énergie, environnement ; eau ; développement urbain des territoires, habitat ; et espaces publics.

Annexes

Balance du compte administratif
et du compte de gestion

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRINCIPAL

Bilan synthétique du compte de gestion 2021 (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Exercice 2021	Exercice 2020
Immobilisations incorporelles (nettes)	415 902,43	378 330,28
Terrains	206 776,28	203 977,09
Constructions	798 589,14	520 480,46
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 417 454,96	2 173 797,26
Immobilisations corporelles en cours	208 593,69	647 518,87
Immobilisations mises en concession ou affermées	152 141,51	152 141,51
Installations techniques, agencements et matériels	17 340,84	16 371,36
Autres immobilisations corporelles	23 480,97	18 965,98
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	551 481,91	551 481,91
Total immobilisations corporelles (nettes)	4 375 859,30	4 284 734,44
Immobilisations financières (nettes)	252 602,39	223 232,46
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	5 044 364,12	4 886 297,18
Stocks	-	-
Créances	68 897,43	154 421,80
Trésorerie	71 124,63	19 099,47
Charges constatées d'avance	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	140 022,06	173 521,27
Comptes de régularisations	27 931,83	34 703,18
TOTAL ACTIF	5 212 318,01	5 094 521,63
PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations	1 167 144,66	1 168 277,52
Fonds globalisés	545 426,73	511 927,99
Réserves	2 085 707,04	1 955 022,31
Neutralisations et régularisations	27 241,15	28 490,92
Report à nouveau	-	6 745,59
Résultat de l'exercice	102 912,54	123 939,14
Subventions transférables	74 282,83	68 463,15
Subventions non transférables	489 384,29	485 794,98
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	300,17	300,17
Autres fonds propres	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	4 492 399,41	4 348 961,77
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 340,51	13,00
Emprunts obligataires	14 140,00	17 160,00
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	576 241,86	543 731,05
Dettes financières et autres emprunts	23 885,50	27 248,31
Total dettes financières	614 267,36	588 139,36
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 011,65	15 493,45
Autres dettes non financières	68 124,56	118 434,53
Produits constatés d'avance	-	-
Total dettes non financières	92 136,21	133 927,98
Total trésorerie	-	10 000,00
TOTAL DETTES	706 403,57	732 067,34
Comptes de régularisations	12 174,52	13 479,52
TOTAL PASSIF	5 212 318,01	5 094 521,63

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

Balance générale du budget - Dépenses

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	77 482 987,43		77 482 987,43
012	Charges de personnel et frais assimilés	160 393 158,07		160 393 158,07
014	Atténuation de produits	110 476 976,12		110 476 976,12
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	125 443 841,09	0,00	125 443 841,09
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)	501 001,50		501 001,50
66	Charges financières	7 033 330,39	0,00	7 033 330,39
67	Charges exceptionnelles	669 303,00	4 381 159,63	5 050 462,63
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 331 443,00	73 846 110,63	75 177 553,63
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		483 332 040,60	78 227 270,26	561 559 310,86
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00
INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 520,00	0,00	11 520,00
13	Subventions d'investissement	173 581,07	5 170 068,31	5 343 649,38
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	55 774 197,99	5 110 001,14	60 884 199,13
18	Compte de liaison : affectation	0,00 (8)		0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		1 632 079,85	1 632 079,85
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	12 694 284,78	194 007,36	12 888 292,14
204	Subventions d'équipement versées	69 498 269,99	33 209,55	69 531 479,54
21	Immobilisations corporelles (6)	31 339 033,64	99 490,97	31 438 524,61
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00 (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	86 028 296,18	12 797 312,19	98 825 608,37
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	672 825,00	0,00	672 825,00
27	Autres immobilisations financières	40 011 460,39	1 278 909,47	41 290 369,86
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)	9 278 446,39	0,00	9 278 446,39
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		2 910 342,85	2 910 342,85
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		305 481 915,43	29 225 421,69	334 707 337,12
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				121 749 389,25

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Recettes**2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	Total
13	Atténuation de charges	1 272 090,21		1 272 090,21
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses	86 754 885,20		86 754 885,20
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		14 406,24	14 406,24
73	Impôts et taxes (sauf 731)	133 322 602,05		133 322 602,05
731	Fiscalité locale	275 582 452,27		275 582 452,27
74	Dotations et participations	144 303 514,69		144 303 514,69
75	Autres produits de gestion courante	8 408 972,77		8 408 972,77
76	Produits financiers	187 326,96		187 326,96
77	Produits exceptionnels	3 261 670,83	6 802 148,16	10 063 818,99
78	Reprises sur amortissements et provisions	1 651 443,00	0,00	1 651 443,00
79	Transferts de charges		2 910 342,85	2 910 342,85
Recettes de fonctionnement - Total		654 744 957,98	9 726 897,25	664 471 855,23
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00
INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	33 510 263,24	55 585,00	33 565 848,24
13	Subventions d'investissement reçues	14 730 125,92	22 505,00	14 752 630,92
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	85 024 165,00	665 162,03	85 689 327,03
18	Compte de liaison : affectation	0,00 ⁽⁸⁾		0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		382 313,53	382 313,53
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		2 988 532,34	2 988 532,34
204	Subventions d'équipement versées	188 618,39	0,00	188 618,39
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 003 899,30	6 003 899,30
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 ⁽⁹⁾	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	204 973,91	10 623 529,38	10 828 503,29
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 455 100,04	3 138 157,49	12 593 257,53
28	Amortissements des immobilisations		64 161 911,66	64 161 911,66
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)	3 192 385,37	0,00	3 192 385,37
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		9 684 198,97	9 684 198,97
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		146 305 631,87	97 725 794,70	244 031 426,57
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00
Pour information R1068 Excédents de fonctionnement capitalisés				130 684 728,10

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS ENGAGEMENTS EXTERNES DE NANTES MÉTROPOLE (EXTRAITS DES ANNEXES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021)

Les annexes du rapport financier de Nantes Métropole sont complétées à compter de cette année d'une cartographie de l'exhaustivité des engagements hors bilan ("engagements externes").

Nantes Métropole s'est en effet engagée à produire un tel document dans sa réponse à la Chambre Régionale des Comptes, dans le cadre du contrôle sur les Risques financiers externes.

Garanties d'emprunt :

Garanties d'emprunt	31/12/2021	31/12/2020
Total	2 710 157 k€	2 717 745 k€
Nantes Métropole Habitat	660 206 k€	663 324 k€
La Nantaise d'Habitations	418 430 k€	425 448 k€
Atlantique Habitations	341 109 k€	342 545 k€
Harmonie Habitat	205 906 k€	209 617 k€
Aiguillon Construction	124 628 k€	133 188 k€
Vilogia	129 912 k€	120 238 k€
Autres organismes	829 966 k€	823 385 k€

Autres engagements hors bilan :

Engagements	Date du contrat	Montant total	Résiduel à payer au 31/12/2021
Crédit-Bail	2013	61 081 k€	55 335 k€
Cession de créances	2021	40 949 k€	37 844 k€
Partenariat public privé	2014	13 581 k€	8 488 k€
Prêts et avances consentis	2018/2019	3 570 k€	

Concessions d'aménagement :

Aménageur	Nombre d'opérations	Résiduel des participations au 31/12/2021	Résiduel des dépenses au 31/12/2021
Total	55	369 150 k€	1 058 078 k€
NMA	22	127 439 k€	399 874 k€
SAMOA	1	138 025 k€	380 010 k€
LOMA	8	101 297 k€	177 269 k€
LOD	15	2 814 k€	67 568 k€
SELA	7	930 k€	32 570 k€
LAD	1	600 k€	734 k€
QUARTUS	1	0 k€	52 k€

Contrats de délégation de services publics :

Activités	Contrats / Délégataires	Chiffre d'affaires résiduel au 31/12/2021
Total	29	2 236 112 k€
Transports	SEMITAN	797 317 k€
Tourisme & Évènementiel	ExpoNantes / VAN / Cité des Congrès / Zénith	349 456 k€
Déchets	AEC2034 & ALCEA	318 793 k€
Stationnement	Effia Stationnement, NGE & NMGS	37 968 k€
Réseau de chaleur	ERENA, NADIC, IBEM , Novaé	378 524 k€
Électricité	ErDF	112 414 k€
Développement économique	SEMMINN	26 992 k€
Activités restantes		175 992 k€

Subventions et participations obligatoires en 2021 :

Participations obligatoires	SDIS	ESBANSN	Autres
Participations > 1 000 k€ pour 30 337 k€	24 205 k€	3 448 k€	2 684 k€

Subventions	Atdec	Université de Nantes	Nantes St Naz. Dvpt	Auran	COS	N7 Tv Telenantes	Pick-Up Prod.	HBC Nantes	Autres
Subventions > 1 000 k€ pour 38 632 k€	4 163 k€	3 388 k€	2 900 k€	1 872 k€	1 677 k€	1 270 k€	1 200 k€	1 260 k€	19 701 k€

Titres de participations détenus par Nantes Métropole :

SAEM pour 2 903 k€	SEMITAN	NGE	LOD	LAD-SELA	SEMMINN
Nominal détenu	390 k€	1 189 k€	618 k€	616 k€	89 k€
% de détention	65,0 %	38,0 %	51,0 %	4,6 %	56,0 %

SPL pour 5 842 k€	NMA	VAN	Cité des Congrès	SAMOA	LOMA	NMGS	SPR PDL	LAD
Nominal détenu	1 310 k€	680 k€	3 009 k€	638 k€	144 k€	18 k€	8 k€	33 k€
% de détention	73,5 %	68,0 %	79,0 %	57,0 %	64,0 %	50,0 %	0,5 %	5,6 %

Autres sociétés pour 6 560 k€	SAS Go Capital	SCIC Atl. Access. Sol	SAS Min à Watt	SAS Min'Ergie	SA AFL
Nominal détenu	801 k€	100 k€	2 k€	0,5 k€	5 656 k€
% de détention		13,9 %	5 %	5 %	2,7 %

COMPTES SIMPLIFIÉS DES ORGANISMES PARTENAIRES (SEM, SPL, SPLA...)

Cité Internationale des Congrès Nantes Métropole

Comptes annuels au 31 décembre 2021

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	75 966	Capital social	3 810 000
Immobilisations corporelles	4 842 779	Réserves	17 521
Immobilisations financières	6 550	Report à nouveau	588 488
Total Actif immobilisé (I)	4 925 295	Résultat de l'exercice	-608 985
Stocks et en-cours	444 299	Autres subventions d'investissement	895 320
Créances d'exploitation	1 516 357	Capitaux propres (I)	4 702 344
Autres créances	-334 015	Autres fonds propres (II)	71 678
Total Actif Circulant (II)	1 182 342	Provisions pour risques et charges (III)	46 673
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	4 778 283
Disponibilités	8 522 156	Fournisseurs et comptes rattachés	1 817 273
Total Trésorerie (III)	8 522 156	Dettes fiscales et sociales	1 104 703
Comptes de régularisation (IV)	210 771	Autres dettes	13 361
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	15 284 863	Avances et acomptes reçus	0
		Total Dettes (IV)	7 713 620
		Comptes de régularisation (V)	2 750 549
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	15 284 863

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	9 855 097
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	10 582 177 4 748 552
RESULTAT D'EXPLOITATION	-727 080
Total des produits financiers	1 722
Total des charges financières	3 007
RESULTAT FINANCIER	-1 285
Total des produits exceptionnels	135 905
Total des charges exceptionnelles	16 825
RESULTAT EXCEPTIONNEL	119 080
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	-300
Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	0
BENEFICE OU PERTE	-608 985

Voyage à Nantes

Comptes annuels au 31 décembre 2021

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	152 723	Capital social	1 000 000
Immobilisations corporelles	9 477 211	Réserves	100 000
Immobilisations financières	169 859	Report à nouveau	6 324
Total Actif immobilisé (I)	9 799 793	Résultat de l'exercice	9 681
Stocks et en-cours	912 185	Autres subventions d'investissement	5 486 550
Créances d'exploitation	761 414	Capitaux propres (I)	6 602 555
Autres créances	1 231 243	Autres fonds propres (II)	2 248 129
Total Actif Circulant (II)	2 904 842	Provisions pour risques et charges(III)	4 708 444
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	488 471
Disponibilités	8 676 956	Fournisseurs et comptes rattachés	3 188 686
Total Trésorerie (III)	8 676 956	Dettes fiscales et sociales	1 219 076
Comptes de régularisation (IV)	447 383	Autres dettes	678 090
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	21 828 974	Total Dettes (IV)	5 574 323
		Comptes de régularisation (V)	2 695 523
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	21 828 974

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation dont subvention d'exploitation	30 048 734 19 276 865
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	30 071 103 12 017 422
RESULTAT D'EXPLOITATION	-22 369
Total des produits financiers	1 757
Total des charges financières	2 547
RESULTAT FINANCIER	-790
Total des produits exceptionnels	43 167
Total des charges exceptionnelles	10 328
RESULTAT EXCEPTIONNEL	32 839
Bénéfice transféré	0
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	9 681

Min à Watt

Comptes annuels au 31 décembre 2021 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	0	Capital social	36 600
Immobilisations corporelles	599 882	Réserves	3 583
Immobilisations financières	1 680	Report à nouveau	
Total Actif immobilisé (I)	601 562	Résultat de l'exercice	20 543
		Autres subventions d'investissement	
Stocks et en-cours		Capitaux propres (I)	60 726
Créances d'exploitation	27 319		
Autres créances	1 756	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	29 074	Provisions pour risques et charges (III)	
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	658 458
Disponibilités	129 955	Fournisseurs et comptes rattachés	17 178
Total Trésorerie (III)	129 955	Dettes fiscales et sociales	24 094
		Autres dettes	134
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Total Dettes (IV)	699 864
Charges constatées d'avance			
Comptes de régularisation (IV)	0	Comptes de régularisation (V)	0
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	760 591	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	760 591

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	93 861
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	50 659 0
RESULTAT D'EXPLOITATION	43 202
Total des produits financiers	37
Total des charges financières	18 077
RESULTAT FINANCIER	-18 040
Total des produits exceptionnels	0
Total des charges exceptionnelles	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	4 619
BENEFICE OU PERTE	20 543

Min'Ergie

Comptes annuels au 31 décembre 2021 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	0	Capital social	10 000
Immobilisations corporelles	4 607 997	Réserves	
Immobilisations financières		Report à nouveau	-13 936
Total Actif immobilisé (I)	4 607 997	Résultat de l'exercice	74 233
		Autres subventions d'investissement	
Stocks et en-cours		Capitaux propres (I)	70 297
Créances d'exploitation	34 928		
Autres créances	48 814	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	83 742	Provisions pour risques et charges (III)	
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	5 197 080
Disponibilités	745 961	Fournisseurs et comptes rattachés	73 418
Total Trésorerie (III)	745 961	Dettes fiscales et sociales	23 399
		Autres dettes	76 049
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Total Dettes (IV)	5 369 945
Charges constatées d'avance	2 543		
Comptes de régularisation (IV)	2 543	Comptes de régularisation (V)	0
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	5 440 243	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 440 243

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	580 627
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	398 707 0
RESULTAT D'EXPLOITATION	181 920
Total des produits financiers	0
Total des charges financières	85 946
RESULTAT FINANCIER	-85 946
Total des produits exceptionnels	0
Total des charges exceptionnelles	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	21 740
BENEFICE OU PERTE	74 233

Nantes Métropole Gestion Equipements

Comptes annuels au 31 décembre 2021 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	397 998	Capital social	3 128 112
Immobilisations corporelles	36 379 474	Réserves	290 521
Immobilisations financières	12 965	Report à nouveau	-241 129
Total Actif immobilisé (I)	36 790 436	Résultat de l'exercice	145 059
Stocks et en-cours	2 111	Subventions d'investissement	9 419 312
Créances d'exploitation	353 702	Provisions réglementées	0
Autres créances	1 295 317	Capitaux propres (I)	12 741 876
Total Actif Circulant (II)	1 651 130	Autres fonds propres (II)	0
Valeurs mobilières de placement	0	Provisions pour risques et charges (III)	13 939 889
Disponibilités	4 074 786	Emprunts et dettes (long et court terme)	12 720 868
Total Trésorerie (III)	4 074 786	Fournisseurs et comptes rattachés	1 027 550
Comptes de régularisation (IV)	32 278	Dettes fiscales et sociales	660 287
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	42 548 630	Autres dettes	1 321 695
		Total Dettes (IV)	15 730 400
		Comptes de régularisation (V)	136 466
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	42 548 630

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	9 502 849
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	9 064 814 2 140 150
RESULTAT D'EXPLOITATION	438 034
Total des produits financiers	466
Total des charges financières	361 819
RESULTAT FINANCIER	-361 354
Total des produits exceptionnels	76 247
Total des charges exceptionnelles	7 868
RESULTAT EXCEPTIONNEL	68 379
Bénéfice transféré	
Perte transférée	
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	145 059

Nantes Métropole Gestion Services

Comptes annuels au 31 décembre 2021 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	37 000
Immobilisations corporelles	1 659 247	Réserves	4 348
Immobilisations financières	852	Report à nouveau	72 684
Total Actif immobilisé (I)	1 660 099	Résultat de l'exercice	4 983
Stocks et en-cours	6 189	Subventions d'investissement	5 647
Créances d'exploitation	1 366 854	Provisions réglementées	0
Autres créances	4 301 320	Capitaux propres (I)	124 662
Total Actif Circulant (II)	5 674 363	Autres fonds propres (II)	0
Valeurs mobilières de placement		Provisions pour risques et charges (III)	1 481 671
Disponibilités	1 146 910	Emprunts et dettes (long et court terme)	10 154
Total Trésorerie (III)	1 146 910	Fournisseurs et comptes rattachés	2 005 929
Comptes de régularisation (IV)	102 565	Dettes fiscales et sociales	833 134
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	8 583 937	Autres dettes	3 290 131
		Total Dettes (IV)	6 139 348
		Comptes de régularisation (V)	838 257
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	8 583 937

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	12 463 781
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	12 427 502 910 115
RESULTAT D'EXPLOITATION	36 279
Total des produits financiers	475
Total des charges financières	17 792
RESULTAT FINANCIER	-17 317
Total des produits exceptionnels	3 808 971
Total des charges exceptionnelles	3 822 950
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-13 979
Bénéfice transféré	
Perte transférée	
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	4 983

Nantes Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2021 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	1 515	Capital social	1 782 000
Immobilisations corporelles	17 935 346	Réserves	1 480 894
Immobilisations financières	4 246	Report à nouveau	0
Total Actif immobilisé (I)	17 941 107	Résultat de l'exercice	150 436
Stocks et en-cours	76 179 536	Autres subventions d'investissement	1 588 637
Créances d'exploitation	7 669 300	Capitaux propres (I)	5 001 967
Autres créances	1 759 425	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	85 608 261	Provisions pour risques et charges (III)	28 143 988
Valeurs mobilières de placement	15	Emprunts et dettes	85 782 717
Disponibilités	41 599 600	Fournisseurs et comptes rattachés	4 267 862
Total Trésorerie (III)	41 599 615	Dettes fiscales et sociales	2 619 966
Comptes de régularisation (IV)	3 566 207	Autres dettes	529 117
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	148 715 191	Total Dettes (IV)	93 199 662
		Comptes de régularisation (V)	22 369 574
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	148 715 191

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	74 961 757
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	74 616 656 3 068 680
RESULTAT D'EXPLOITATION	345 101
Total des produits financiers	20
Total des charges financières	157 308
RESULTAT FINANCIER	-157 288
Total des produits exceptionnels	1 701 790
Total des charges exceptionnelles	1 666 058
RESULTAT EXCEPTIONNEL	35 732
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	73 110
BENEFICE OU PERTE	150 436

SAMOA

Comptes annuels au 31 décembre 2021

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	13 795	Capital social	1 000 000
Immobilisations corporelles	74 607	Réserves	82 556
Immobilisations financières	94 365	Report à nouveau	1 151 656
Total Actif immobilisé (I)	182 767	Résultat de l'exercice	66 692
Stocks et en-cours	8 420 649	Subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	2 045 525	Provisions réglementées	
Autres créances	1 028 535	Capitaux propres (I)	2 300 904
Total Actif Circulant (II)	11 494 710	Autres fonds propres (II)	0
Valeurs mobilières de placement	0	Provisions pour risques et charges (III)	59 144
Disponibilités	13 528 747	Emprunts et dettes	18 460 432
Total Trésorerie (III)	13 528 747	Fournisseurs et comptes rattachés	1 770 371
Comptes de régularisation (IV)	117 935	Dettes fiscales et sociales	1 245 198
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	25 324 160	Autres dettes	1 285 121
		Total Dettes (IV)	22 761 121
		Comptes de régularisation (V)	202 991
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	25 324 160

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	24 954 190
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	24 881 184 3 115 583
RESULTAT D'EXPLOITATION	73 006
Total des produits financiers	1 745
Total des charges financières	
RESULTAT FINANCIER	1 745
Total des produits exceptionnels	3 610
Total des charges exceptionnelles	11 669
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-8 059
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	0
BENEFICE OU PERTE	66 692

Loire-Atlantique Développement - SELA

Comptes annuels au 31 décembre 2021 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro
Immobilisations incorporelles	1 026	Capital social et prime d'émission	14 463 559
Immobilisations corporelles	10 614 920	Réserves	1 559 038
Immobilisations financières	7 260 462	Report à nouveau	0
Total Actif immobilisé.....(I)	17 876 408	Résultat de l'exercice	193 590
		Autres subventions d'investissement	138 040
Stocks et en-cours	79 061 945	Capitaux propres.....(I)	16 354 227
Créances d'exploitation	4 569 715		
Autres créances	6 102 920	Autres fonds propres.....(II)	0
Total Actif Circulant.....(II)	89 734 579		
		Provisions pour risques et charges.(III)	9 183 850
Valeurs mobilières de placement	1 162 443	Emprunts et dettes	69 217 950
Disponibilités	8 923 111	Fournisseurs et comptes rattachés	8 045 690
Total Trésorerie.....(III)	10 085 554	Dettes fiscales et sociales	2 321 355
		Autres dettes	1 877 490
		Total Dettes.....(IV)	81 462 484
Comptes de régularisation.....(IV)	2 951 538	Comptes de régularisation.....(V)	13 647 518
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	120 648 079	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	120 648 079

POSTES	Euro
Total des produits d'exploitation	41 671 486
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	41 619 146 115 862
RESULTAT D'EXPLOITATION	52 339
Total des produits financiers	712 568
Total des charges financières	474 368
RESULTAT FINANCIER	238 200
Total des produits exceptionnels	143 826
Total des charges exceptionnelles	240 775
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-96 949
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	0
BENEFICE OU PERTE	193 590

Loire-Atlantique Développement - SPL

Comptes annuels au 31 décembre 2021 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro
Immobilisations incorporelles	31 713	Capital social et prime d'émission	600 000
Immobilisations corporelles	66 361	Réserves	28 654
Immobilisations financières		Report à nouveau	-120 570
Total Actif immobilisé.....(I)	98 073	Résultat de l'exercice	166 796
		Autres subventions d'investissement	
Stocks et en-cours	5 840 729	Capitaux propres.....(I)	674 880
Créances d'exploitation	2 411 669		
Autres créances	5 477 095	Autres fonds propres.....(II)	0
Total Actif Circulant.....(II)	13 729 493		
		Provisions pour risques et charges.(III)	541 809
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	9 333 851
Disponibilités	6 296 276	Fournisseurs et comptes rattachés	2 414 797
Total Trésorerie.....(III)	6 296 275	Dettes fiscales et sociales	394 193
		Autres dettes	6 201 595
		Total Dettes.....(IV)	18 344 436
Comptes de régularisation.....(IV)	442 080	Comptes de régularisation.....(V)	1 004 797
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	20 565 921	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	20 565 921

POSTES	Euro
Total des produits d'exploitation	7 509 948
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	7 338 967 369 297
RESULTAT D'EXPLOITATION	170 981
Total des produits financiers	143
Total des charges financières	4 328
RESULTAT FINANCIER	-4 185
Total des produits exceptionnels	0
Total des charges exceptionnelles	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	0 0
BENEFICE OU PERTE	166 796

SPL Régionale des Pays de la Loire

Comptes annuels au 31 décembre 2021

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	3 156	Capital social	1 500 000
Immobilisations corporelles	215 530	Réserves	25 673
Immobilisations financières	70 744	Report à nouveau	457 655
Total Actif immobilisé (I)	289 430	Résultat de l'exercice	167 823
Stocks et en-cours	17 588	Autres subventions d'investissement	135 086
Créances d'exploitation	6 181 022	Capitaux propres (I)	2 286 237
Autres créances	2 192 908	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	8 391 518	Provisions pour risques et charges(III)	1 064 557
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	562
Disponibilités	4 955 975	Fournisseurs et comptes rattachés	5 924 091
Total Trésorerie (III)	4 955 975	Dettes fiscales et sociales	2 496 751
		Autres dettes	1 750 883
		Total Dettes (IV)	10 172 287
Comptes de régularisation (IV)	62 271	Comptes de régularisation (V)	176 114
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	13 699 195	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	13 699 195

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	21 087 287
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	20 936 592 7 621 547
RESULTAT D'EXPLOITATION	150 695
Total des produits financiers	
Total des charges financières	
RESULTAT FINANCIER	0
Total des produits exceptionnels	108 571
Total des charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	108 571
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	91 443
BENEFICE OU PERTE	167 823

Loire Océan Développement

Comptes annuels au 31 décembre 2021 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	1 500	Capital social et primes d'émission	1 213 211
Immobilisations corporelles	2 885 521	Réserves	328 662
Immobilisations financières	1 558 266	Report à nouveau	5 013 140
Total Actif immobilisé (I)	4 445 287	Résultat de l'exercice	358 151
Stocks et en-cours	39 653 715	Autres subventions d'investissement	455 474
Créances d'exploitation	2 819 821	Capitaux propres (I)	7 368 638
Autres créances	4 033 357	Autres fonds propres (II)	4 603 643
Total Actif Circulant (II)	46 506 893	Provisions pour risques et charges (III)	2 256 979
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	34 214 100
Disponibilités	10 128 452	Fournisseurs et comptes rattachés	3 190 471
Total Trésorerie (III)	10 128 452	Dettes fiscales et sociales	987 361
		Autres dettes	167 842
		Total Dettes (IV)	38 559 774
Comptes de régularisation (IV)	89 663	Comptes de régularisation (V)	8 381 261
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	61 170 294	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	61 170 294

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	22 917 761
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	22 466 861 881 644
RESULTAT D'EXPLOITATION	450 900
Total des produits financiers	25 521
Total des charges financières	38 209
RESULTAT FINANCIER	-12 689
Total des produits exceptionnels	50 776
Total des charges exceptionnelles	294
RESULTAT EXCEPTIONNEL	50 482
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	130 542
BENEFICE OU PERTE	358 151

Loire Océan Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2021 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social et primes d'émission	225 000
Immobilisations corporelles	11 270	Réserves	14 112
Immobilisations financières		Report à nouveau	273 207
Total Actif immobilisé (I)	11 270	Résultat de l'exercice	29 618
Stocks et en-cours	31 746 987	Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	1 094 675	Capitaux propres (I)	541 938
Autres créances	491 634	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	33 333 296	Provisions pour risques et charges (III)	3 258
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	18 691 048
Disponibilités	615 396	Fournisseurs et comptes rattachés	9 205 475
Total Trésorerie (III)	615 396	Dettes fiscales et sociales	87 319
		Autres dettes	615 129
		Total Dettes (IV)	28 598 971
Comptes de régularisation (IV)	646	Comptes de régularisation (V)	4 816 441
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	33 960 608	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	33 960 608

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	9 811 130
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	9 788 547 514 592
RESULTAT D'EXPLOITATION	22 583
Total des produits financiers	28 987
Total des charges financières	11 354
RESULTAT FINANCIER	17 633
Total des produits exceptionnels	96
Total des charges exceptionnelles	11
RESULTAT EXCEPTIONNEL	85
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	10 683
BENEFICE OU PERTE	29 618

Nantes Métropole Habitat

Comptes annuels au 31 décembre 2021 (provisoires, avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	5 576 341	Capital social	11 987 473
Immobilisations corporelles	970 840 479	Réserves	95 099 153
Immobilisations financières	805 367	Report à nouveau	57 847 888
Total Actif immobilisé (I)	977 222 187	Résultat de l'exercice	7 498 626
Stocks et en-cours	9 828 262	Autres subventions d'investissement	149 813 617
Créances d'exploitation	37 312 857	Capitaux propres (I)	322 246 758
Autres créances	591 685	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	47 732 804	Provisions pour risques et charges (III)	6 444 581
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	767 228 516
Disponibilités	106 518 989	Fournisseurs et comptes rattachés	12 303 929
Total Trésorerie (III)	106 518 989	Dettes fiscales et sociales	8 336 331
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	Autres dettes	15 466 191
		Total Dettes (IV)	803 334 967
Comptes de régularisation (IV)	552 326	Comptes de régularisation (V)	0
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	1 132 026 306	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 132 026 306

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	140 397 092
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	127 321 991 25 356 989
RESULTAT D'EXPLOITATION	13 075 102
Total des produits financiers	813 354
Total des charges financières	14 157 353
RESULTAT FINANCIER	-13 343 999
Total des produits exceptionnels	19 061 741
Total des charges exceptionnelles	11 294 219
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 767 523
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	0
BENEFICE OU PERTE	7 498 626

Atlantique Accession Solidaire (OFS)

Comptes annuels au 31 décembre 2021, provisoires non encore approuvés en Assemblée Générale

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	782 110	Total des produits d'exploitation	46 551
Immobilisations corporelles	545 710	Réserves	50 150		
Immobilisations financières		Report à nouveau		Total des charges d'exploitation	140 447
Total Actif immobilisé (I)	545 710	Résultat de l'exercice	255 611	dont charges de personnel	0
		Autres subventions d'investissement		RESULTAT D'EXPLOITATION	-93 895
Stocks et en-cours		Capitaux propres (I)	1 087 871	Total des produits financiers	0
Créances d'exploitation	395 624			Total des charges financières	0
Autres créances		Autres fonds propres (II)	0	RESULTAT FINANCIER	0
Total Actif Circulant (II)	395 624	Provisions pour risques et charges (III)		Total des produits exceptionnels	803 177
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes		Total des charges exceptionnelles	379 592
Disponibilités	306 271	Fournisseurs et comptes rattachés	68 512	RESULTAT EXCEPTIONNEL	423 584
Total Trésorerie (III)	306 271	Dettes fiscales et sociales	58 258	Participation des salariés aux résultats	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	309	Impôts sur les bénéfices	74 078
Charges constatées d'avance		Total Dettes (IV)	127 079	BENEFICE OU PERTE	255 611
Comptes de régularisation (IV)	0	Comptes de régularisation (V)	32 655		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	1 247 605	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 247 605		

Société d'Economie Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)

Comptes annuels au 31 décembre 2021 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	700 868	Capital social	600 000	Total des produits d'exploitation	193 695 230
Immobilisations corporelles	16 345 188	Réserves	2 060 369		
Immobilisations financières	3 730 799	Report à nouveau	635 362	Total des charges d'exploitation	196 635 764
Total Actif immobilisé (I)	20 776 856	Résultat de l'exercice	-722 804	dont charges de personnel	108 772 972
		Subventions d'investissement	17 205 118	RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 940 533
Stocks et en-cours	7 791 701	Provisions réglementées		Total des produits financiers	10 963
Créances d'exploitation	3 702 944	Capitaux propres (I)	19 778 045	Total des charges financières	0
Autres créances	22 038 497			RESULTAT FINANCIER	10 963
Total Actif Circulant (II)	33 533 143	Autres fonds propres (II)	0	Total des produits exceptionnels	2 277 836
Valeurs mobilières de placement	10 500 000	Provisions pour risques et charges (III)	6 687 453	Total des charges exceptionnelles	71 071
Disponibilités	27 018 943	Emprunts et dettes (long et court terme)	20 028 631	RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 206 766
Total Trésorerie (III)	37 518 944	Fournisseurs et comptes rattachés	17 104 114	Bénéfice transféré	0
		Dettes fiscales et sociales	10 826 825	Participation des salariés aux résultats	0
Comptes de régularisation (IV)	1 480 467	Autres dettes	18 775 054	Impôts sur les bénéfices	
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	93 309 410	Total Dettes (IV)	66 734 624	BENEFICE OU PERTE	-722 804
		Comptes de régularisation (V)	109 288		
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	93 309 410		

SEMMINN

Comptes annuels au 31 décembre 2021

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	15 012	Capital social	160 000
Immobilisations corporelles	418 859	Réserves	990 777
Immobilisations financières	775	Report à nouveau	-836 142
Total Actif immobilisé (I)	434 646	Résultat de l'exercice	1 603
Stocks et en-cours		Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	681 058	Capitaux propres (I)	316 238
Autres créances	457 996	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	1 139 054	Provisions pour risques et charges (III)	2 519 867
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	387 431
Disponibilités	2 782 228	Fournisseurs et comptes rattachés	628 585
Total Trésorerie (III)	2 782 228	Dettes fiscales et sociales	235 766
		Autres dettes	230 107
		Total Dettes (IV)	1 481 889
Comptes de régularisation (IV)	14 954	Comptes de régularisation (V)	52 888
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	4 370 882	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 370 882

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	4 763 084
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	4 885 315 993 942
RESULTAT D'EXPLOITATION	-122 231
Total des produits financiers	826
Total des charges financières	7 211
RESULTAT FINANCIER	-6 384
Total des produits exceptionnels	132 089
Total des charges exceptionnelles	1 872
RESULTAT EXCEPTIONNEL	130 217
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	1 603

